

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations  
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION  
2024-146

Nombre de conseillers en exercice : 58  
Nombre de conseillers titulaires absents : 18  
Conseillers suppléants : 2  
Procurations : 12  
Nombre de conseillers présents : 42  
Nombre de suffrages : 54

**SÉANCE DU  
MERCREDI 16 OCTOBRE 2024**

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,  
*Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein*

## Point 1.3

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Communication des décisions prises par le Bureau et le Président sur le fondement des délégations données par le Conseil Communautaire**

**Vu** l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération du 4 novembre 2020 portant délégation de certaines compétences au Bureau,

**Vu** la délibération du 3 novembre 2021 portant délégation de certaines compétences au Bureau,

Le Conseil Communautaire **est informé** de la décision adoptée par le Bureau lors de la séance du 2 octobre 2024 sur le fondement des délégations consenties à cette instance :

**DEC. 2024-005 RESSOURCES HUMAINES - Modification de DHS**

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

## Extrait du procès-verbal des Décisions du Bureau Communautaire

Nombre de :

- Membres du Bureau en exercice : 29
- Membres présents : 23
- Membres absents : 3  
*Dont suppléé : 1*

SEANCE DU 2 octobre 2024

### Point 6

#### RESSOURCES HUMAINES – Modification de DHS

Le Bureau des Maires décide à l'unanimité d'adopter les modifications de DHS suivantes :

Service	Lieu d'affectation	Fonction	Grade actuel	DHS actuelle	DHS nouvelle	Numéro du poste	Budget	Date d'effet
Direction des Affaires Culturelles	Ecole de musique	Professeur	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	9h00	8h45	ASS ENS ART P1CL 1	CCCE	1 <sup>er</sup> novembre 2024
Direction des Affaires Culturelles	Ecole de musique	Professeur	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	11h45	11h00	ASS ENS ART P2CL 4	CCCE	1 <sup>er</sup> novembre 2024
Direction des Affaires Culturelles	Ecole de musique	Professeur	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	5h45	7h30	ASS ENS ART P2CL 7	CCCE	1 <sup>er</sup> novembre 2024
Direction des Affaires Culturelles	Ecole de musique	Professeur	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	9h15	12h00	ASS ENS ART P2CL 9	CCCE/Ville d'Erstein	1 <sup>er</sup> novembre 2024
Direction des Affaires Culturelles	Ecole de musique	Professeur	Assistant d'enseignement artistique principal de 3 <sup>ème</sup> classe	17h15	14h30	ASS ENS ART P2CL 10	CCCE/Ville d'Erstein	1 <sup>er</sup> novembre 2024

Service	Lieu d'affectation	Fonction	Grade actuel	DHS actuelle	DHS nouvelle	Numéro du poste	Budget	Date d'effet
Direction des Affaires Culturelles	Ecole de musique	Professeur	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	5h00	4h00	ASS ENS ART P2CL 11	CCCE	1 <sup>ER</sup> novembre 2024
Direction des Affaires Culturelles	Ecole de musique	Professeur	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	7h30	2h30	ASS ENS ART P2CL 16	CCCE	1 <sup>ER</sup> novembre 2024
Direction des Affaires Culturelles	Ecole de musique	Professeur	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	4h15	6h15	ASS ENS ART P2CL 20	CCCE	1 <sup>ER</sup> novembre 2024
Direction des Affaires Culturelles	Ecole de musique	Professeur	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> class	14h00	17h30	ASS ENS ART P2CL 1	Ville d'Erstein	1 <sup>ER</sup> novembre 2024

Service	Lieu d'affectation	Fonction	Grade actuel	DHS actuelle	DHS nouvelle	Numéro du poste	Budget	Date d'effet
Direction des Affaires Culturelles	Ecole de musique	Professeur	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	14h30	13h45	ASS ENS ART P1CL 8	Ville d'Erstein	1 <sup>ER</sup> novembre 2024
Direction des Affaires Culturelles	Ecole de musique	Professeur	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	11h30	14h00	ASS ENS ART P2CL 5	Ville d'Erstein	1 <sup>ER</sup> novembre 2024
Direction des Affaires Culturelles	Ecole de musique	Professeur	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	18h00	19h00	ASS ENS ART P2CL 23	Ville d'Erstein	1 <sup>ER</sup> novembre 2024
Direction des Affaires Culturelles	Ecole de musique	Professeur	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	16h30	14h15	ASS ENS ART P2CL 6	Ville d'Erstein	1 <sup>ER</sup> novembre 2024

Service	Lieu d'affectation	Fonction	Grade actuel	DHS actuelle	DHS nouvelle	Numéro du poste	Budget	Date d'effet
Direction des Affaires Culturelles	Ecole de musique	Professeur	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	3h30	2h45	ASS ENS ART P2CL 8	Ville d'Erstein	1 <sup>er</sup> novembre 2024
Direction des Affaires Culturelles	Ecole de musique	Professeur	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	6h15	7h45	ASS ENS ART P2CL 24	Ville d'Erstein	1 <sup>er</sup> novembre 2024
Direction des Affaires Culturelles	Ecole de musique	Professeur	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	6h30	7h00	ASS ENS ART P2CL 12	Ville d'Erstein	1 <sup>er</sup> novembre 2024
Direction des Affaires Culturelles	Ecole de musique	Professeur	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	14h15	14h75	ASS ENS ART P2CL 3	Ville d'Erstein	1 <sup>er</sup> novembre 2024
Direction des Affaires Culturelles	Ecole de musique	Professeur	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	13h45	18h15	ASS ENS ART P2CL 14	Ville d'Erstein	1 <sup>er</sup> novembre 2024

Pour extrait conforme  
 Fait à BENFELD le 8 octobre 2024  
 Le Président,  
 Stéphane SCHAAL



Pour Extrait conforme  
 Fait à BENFELD, le 21 octobre 2024  
 Le Président,  
 Stéphane SCHAAL



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations  
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION  
2024-147

Nombre de conseillers en exercice : 58  
Nombre de conseillers titulaires absents : 18  
Conseillers suppléants : 2  
Procurations : 12  
Nombre de conseillers présents : 42  
Nombre de suffrages : 54

SÉANCE DU  
MERCREDI 16 OCTOBRE 2024

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,  
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

## Point 2

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Transformation d'un poste

Monsieur le Président expose la transformation de poste suivante :

SERVICE	Lieu d'affectation	FONCTION	POSTE ACTUEL	NUMERO DU POSTE	NOUVEAU POSTE	DHS	MOTIF	BUDGET	Date d'effet
Direction Enfance Education	Gerstheim	Animatrice périscolaire	Adjoint technique	ADJ TE 21	Adjoint d'animation	32h00	Transformati on de poste – changement filière à la demande de l'agent	CCCE	1 <sup>er</sup> novembre 2024

**Le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE :**

**Vu** le Code général de la fonction publique et notamment son article L.313-1,

**OUI** l'exposé de Monsieur le Président,

**Vu** les crédits inscrits au budget,

- **Approuve** la transformation de poste,

- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à cette création



Pour Extrait conforme  
Fait à BENFELD, le 21 octobre 2024  
Le Président,  
Stéphane SCHAAL

Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20241024-2024-147-DE  
Date de réception préfecture : 24/10/2024

Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	André BARTHELME		•		
2	Françoise BETZ		•		
3	Brigitte BIMBOES		•		
4	Caroline BRAUN		•		
5	Philippe BRAUN		•		
6	M.-Thérèse BREGAND	Pouvoir à Daniel KOEHLER	•		
7	Jean-Jacques BREITEL		•		
8	Christophe BREYSACH		•		
9	Estelle BRONN	Supplée par Caroline DINDAULT	•		
10	Céline CONTAL	Pouvoir à Jean-Marie ROHMER	•		
11	Maïke DELOULE-HAMM	Pouvoir à Aurélie STORCK	•		
12	Benoît DINTRICH	Pouvoir à Alain STENGER	•		
13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		
15	Stanis EKMAN	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	•		
16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Christian FOUGOU	Pouvoir à Anne-Marie LUTZ	•		
19	Nathalie GARBACIAK	Pouvoir à Florence SCHWARTZ	•		
20	Grégory GILGENMANN		•		
21	Patrick GIRARD		•		
22	Stéphanie GUIMIER	Pouvoir à Jacky WOLFARTH	•		
23	Monique HEILBRONN		•		
24	Claude HERTRICH		•		
25	Martine HEYM		•		
26	Marianne HORNY-GONIER		•		
27	Marthe HURTER		•		
28	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
29	Vincent JAEGLI	Pouvoir à Marianne HORNY-GONIER	•		
30	Steve JECKO	Absent			
31	Laurent JEHL		•		
32	Marie-Berthe KERN		•		
33	Audrey KISTNER		•		
34	Éric KLETHI	Pouvoir à Monique HEILBRONN	•		
35	Jean-Jacques KNOFF		•		
36	Julien KOEGLER		•		
37	Daniel KOEHLER		•		

38	Françoise KOPFF-HUBER				
39	Anne-Marie LUTZ		•		
40	Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
41	Brigitte NEITER	Suppléée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		
42	Pascal NOTHISEN		•		
43	Jean-Marie ROHMER		•		
44	Philippe ROME	Absent			
45	Stéphane SCHAAL		•		
46	Rémy SCHENK		•		
47	Denis SCHULTZ		•		
48	Florence SCHWARTZ		•		
49	Alain STENGER		•		
50	Aurélie STORCK		•		
51	Christian STRIEBEL		•		
52	Anny SUR-RIEGEL	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
53	Valérie VALIAMÉ	Absente			
54	Annette WAGNER		•		
55	Claude WEIL		•		
56	Adrien WELSCH		•		
57	Fernand WILLMANN		•		
58	Jacky WOLFARTH		•		
<b>TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS</b>			<b>54</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
			Vote pour	Vote contre	Abstention

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations  
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION  
2024-148

Nombre de conseillers en exercice : 58  
Nombre de conseillers titulaires absents : 18  
Conseillers suppléants : 2  
Procurations : 12  
Nombre de conseillers présents : 42  
Nombre de suffrages : 54

SÉANCE DU  
MERCREDI 16 OCTOBRE 2024

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,  
*Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein*

## Point 3

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Création d'un poste

Monsieur le Président expose la transformation de poste suivante avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2024 :

SERVICE	FONCTION	NOUVEAU POSTE	DHS	MOTIF	BUDGET
Direction des Sports et de la Vie Associative	Maître Nageur	Educateur des APS	35h00	Recrutement	CCCE

**Le conseil de Communauté A L'UNANIMITE :**

**OUI** l'exposé de Monsieur le Président,

**Vu** le Code général de la fonction publique et notamment son article L.313-1,

**Vu** les crédits inscrits au budget,

- **Approuve** la création de ce poste,

- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à cette création.



Pour Extrait conforme  
Fait à BENFELD, le 21 octobre 2024  
Le Président,  
Stéphane SCHAAL

Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20241024\_2024-148-DE  
Date de réception préfecture : 24/10/2024

Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	André BARTHELME		•		
2	Françoise BETZ		•		
3	Brigitte BIMBOES		•		
4	Caroline BRAUN		•		
5	Philippe BRAUN		•		
6	M.-Thérèse BREGAND	Pouvoir à Daniel KOEHLER	•		
7	Jean-Jacques BREITEL		•		
8	Christophe BREYSACH		•		
9	Estelle BRONN	Supplée par Caroline DINDAULT	•		
10	Céline CONTAL	Pouvoir à Jean-Marie ROHMER	•		
11	Maïke DELOULE-HAMM	Pouvoir à Aurélie STORCK	•		
12	Benoît DINTRICH	Pouvoir à Alain STENGER	•		
13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		
15	Stanis EKMAN	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	•		
16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Christian FOUGOU	Pouvoir à Anne-Marie LUTZ	•		
19	Nathalie GARBACIAK	Pouvoir à Florence SCHWARTZ	•		
20	Grégory GILGENMANN		•		
21	Patrick GIRARD		•		
22	Stéphanie GUIMIER	Pouvoir à Jacky WOLFARTH	•		
23	Monique HEILBRONN		•		
24	Claude HERTRICH		•		
25	Martine HEYM		•		
26	Marianne HORNY-GONIER		•		
27	Marthe HURTER		•		
28	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
29	Vincent JAEGLI	Pouvoir à Marianne HORNY-GONIER	•		
30	Steve JECKO	Absent			
31	Laurent JEHL		•		
32	Marie-Berthe KERN		•		
33	Audrey KISTNER		•		
34	Éric KLETHI	Pouvoir à Monique HEILBRONN	•		
35	Jean-Jacques KNOPF		•		
36	Julien KOEGLER		•		
37	Daniel KOEHLER		•		
38	Françoise KOPFF-HUBER				
39	Anne-Marie LUTZ		•		
40	Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		

41	Brigitte NEITER	Suppléée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		
42	Pascal NOTHISEN		•		
43	Jean-Marie ROHMER		•		
44	Philippe ROME	Absent			
45	Stéphane SCHAAL		•		
46	Rémy SCHENK		•		
47	Denis SCHULTZ		•		
48	Florence SCHWARTZ		•		
49	Alain STENGER		•		
50	Auréliе STORCK		•		
51	Christian STRIEBEL		•		
52	Anny SUR-RIEGEL	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
53	Valérie VALIAMÉ	Absente			
54	Annette WAGNER		•		
55	Claude WEIL		•		
56	Adrien WELSCH		•		
57	Fernand WILLMANN		•		
58	Jacky WOLFARTH		•		
<b>TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS</b>			<b>54</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
			Vote pour	Vote contre	Abstention

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations  
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION  
2024-149

Nombre de conseillers en exercice : 58  
Nombre de conseillers titulaires absents : 18  
Conseillers suppléants : 2  
Procurations : 12  
Nombre de conseillers présents : 42  
Nombre de suffrages : 54

SÉANCE DU  
MERCREDI 16 OCTOBRE 2024

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,  
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

## Point 4

### PATRIMOINE - Validation de l'Avant-Projet du périscolaire du Château d'Eau à Erstein

Monsieur le Président présente les éléments suivants concernant l'Avant-Projet du Périscolaire du château d'eau d'Erstein :

#### Construction d'un périscolaire en bâtiments modulaires sur le site de l'école Château d'eau à Erstein



#### Rendu graphique phase AVP ind.1 - 27/09/24

Maître d'Ouvrage : Communauté de Communes  
du Canton d'Erstein  
1 Rue des 11 Communes  
67230 BENFELD



Architectes : LOCUS ARCHITECTES  
32, rue Jules Rathgeber  
67100 STRASBOURG

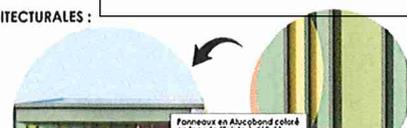


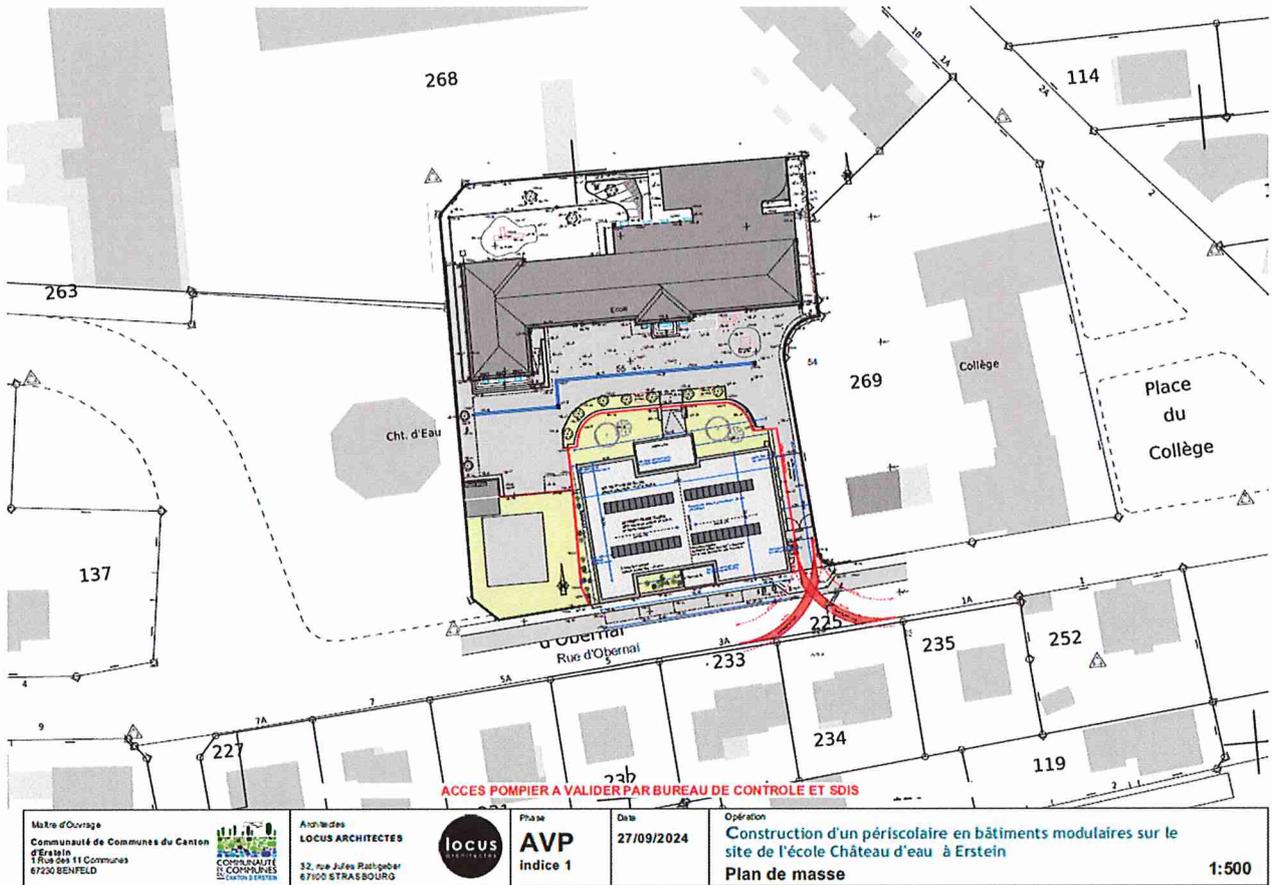
Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20241024-2024-149-DE  
Date de réception préfecture : 24/10/2024

SYNTHÈSE DES ATOUTS ET ENJEUX DU SITE :

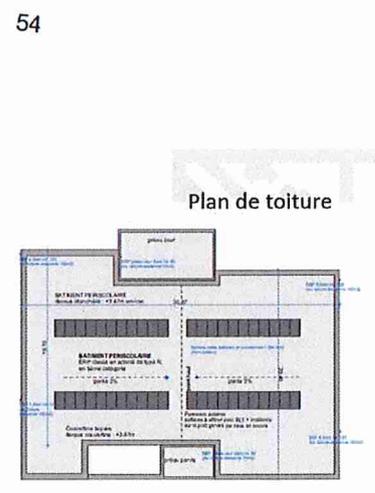
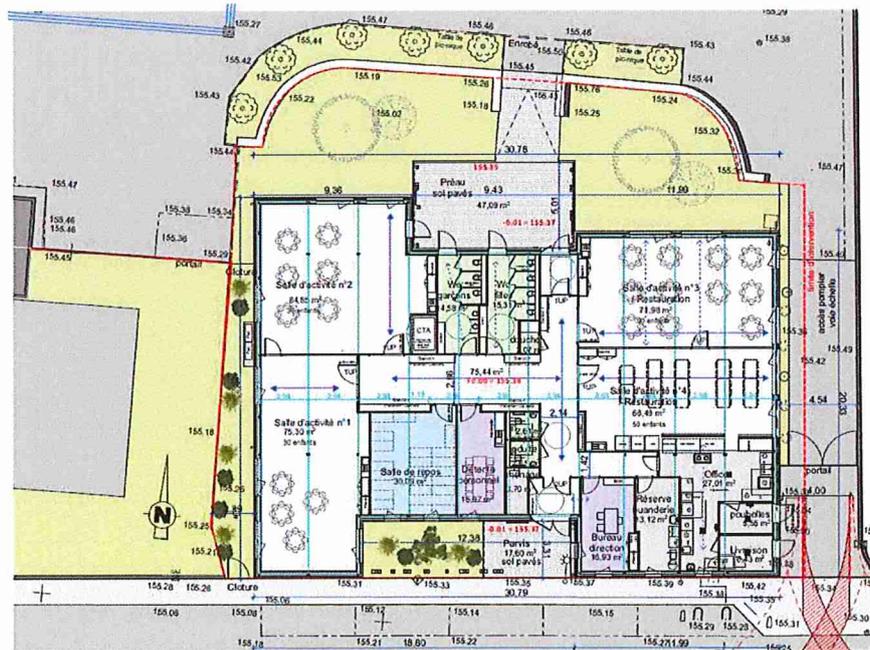


INTENTIONS ARCHITECTURALES :





Maître d'ouvrage Communauté de Communes du Canton d'Erstein 1 Rue des 11 Communes 67200 BENFELD		Architectes <b>LOCUS ARCHITECTES</b> 32, rue Jules Rathgeber 67100 STRASBOURG		Phase <b>AVP</b> indice 1	Date 27/09/2024	Opération Construction d'un périscolaire en bâtiments modulaires sur le site de l'école Château d'eau à Erstein <b>Plan de masse</b>	1:500
---	--	--	--	---------------------------------	--------------------	--	-------



Maître d'ouvrage Communauté de Communes du Canton d'Erstein 1 Rue des 11 Communes 67200 BENFELD		Architectes <b>LOCUS ARCHITECTES</b> 32, rue Jules Rathgeber 67100 STRASBOURG		Phase <b>AVP</b> indice 1	Date 27/09/2024	Opération Construction d'un périscolaire en bâtiments modulaires sur le site de l'école Château d'eau à Erstein <b>Plan rez-de-chaussée V6 1/150</b>	Accusé de réception en préfecture 067200067924-20241024-2024-149-DE 68 Date de réception préfecture : 24/10/2024 1:150
---	--	--	--	---------------------------------	--------------------	--	---

locaux	surface selon programme en m2	surface en m2
sas entrée dgt et circulation	80	75,44
bureau direction	18	16,93
salle de jeux et d'activité n°1	60	75,3
salle n°2 multi activités	100	84,85
salle d'activités et restauration n°3	72	71,98
salle d'activités et restauration n°4	66	66,49
salle de repos	30	30,09
local détente animateurs	18	16,97
sanitaires garçons / filles	30	29,89
douche		2,07
sanitaires adultes	8	5,22
office	24	27,01
livraison office	6	6,43
réserves buanderies vestiaires	12	13,12
local poubelles	2	5,55
local technique	10	réparti
ménage	4	3,7
<b>Total surfaces en m2</b>	<b>540</b>	<b>531,04</b>

Le plan est étudié pour offrir des espaces de vie confortables et pratiques. Les circulations sont fluides et claires.

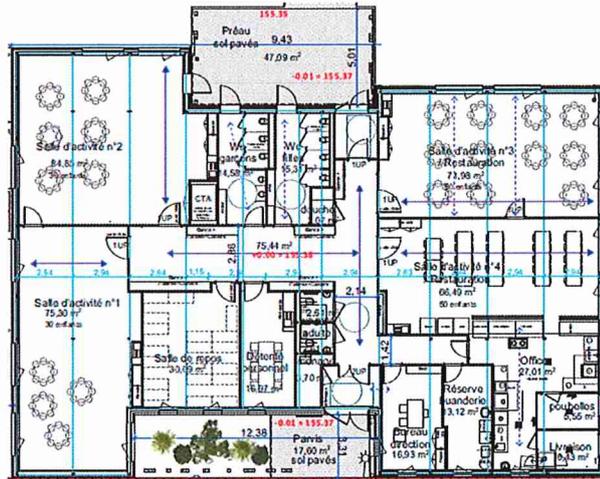
Les surfaces sont globalement respectées. La surface utile totale du projet est ajustée de manière à optimiser les coûts, dans le respect du confort d'usage.

Depuis l'esquisse V2, le plan a été peu modifié. Le linéaire du self a du être prolongé, impliquant de décaler le local ménage. Une porte a été ajoutée entre la circulation des professionnels et la cuisine. Elle permet de rapprocher le local rangement comprenant les vestiaires de la cuisine.

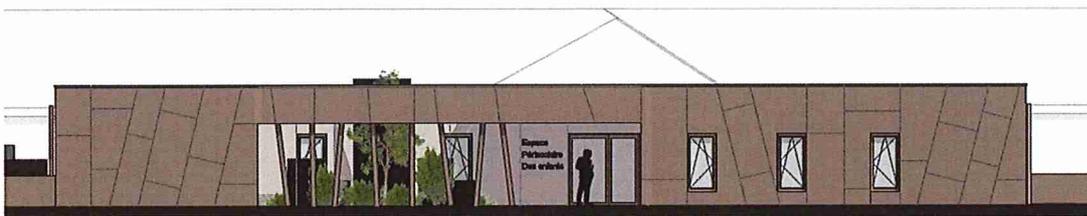
La structure modulaire du bâtiment a été optimisée.  
*Trame modulaire en bleu clair sur le plan ci-dessous*

La recherche d'espaces de qualité est essentielle pour nous. La lumière naturelle, les vues et les prolongements visuels vers l'extérieur sont importants. Nous avons travaillé le plan de manière à ouvrir les espaces vers l'extérieur pour le confort d'usage.

*Prolongement visuel vers l'extérieur en violet sur le plan ci-dessous*



Maître d'ouvrage Communauté de Communes du Canton Erstein 1 Rue des 11 Communes 67230 BENFELD	Architectes LOCUS ARCHITECTES 32, rue Jules Rathgebler 67100 STRASBOURG	Phase <b>AVP</b> indice 1	Date 27/09/2024	Opération Construction d'un périscolaire en bâtiments modulaires sur le site de l'école Château d'eau à Erstein <b>Tableau de surfaces</b>	1:165
---	--	---------------------------------	--------------------	--	-------



Façade Sud sur rue

Nous proposons un volume sur rue linéaire. Le bâtiment est monolithique, ponctué de l'entrée principale en creux et de l'entrée secondaire en saillie.

L'architecture est voulue sobre pour l'insertion dans le tissu urbain et attractif en adéquation avec l'usage du bâtiment : Les teintes sont sobres et douces. Le bardage est de teinte marron et beige clair en second plan. Les tons chauds évoquent les teintes naturelles.

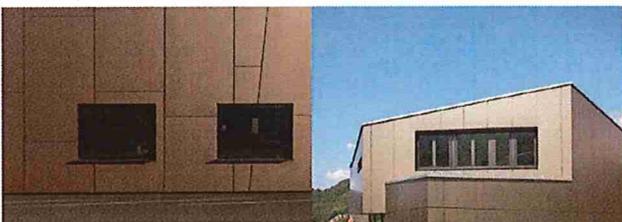
Le découpage du bardage rythme la façade et apporte du dynamisme au volume. Les diagonales du bardage sont rappelées par un jeu de poteaux des préaux en biais. Le calepinage et les poteaux animent cette façade de manière ludique pour les enfants.

L'entrée principale est marquée par une façade en retrait de teinte claire afin d'apporter de la luminosité sous le préau de plus de 3m de profondeur. Une mise à distance est proposée pour la salle de repos et bureau des professionnels avec les poteaux et la végétation.

Le préau à l'arrière permet de marquer l'entrée secondaire tout en offrant un espace couvert généreux. Les poteaux sont positionnés de part et d'autre en biais, en cohérence avec le traitement sur rue.

Les 4 façades sont traitées avec le même bardage pour la cohérence du bâtiment.

Exemples pour la teinte des façades :

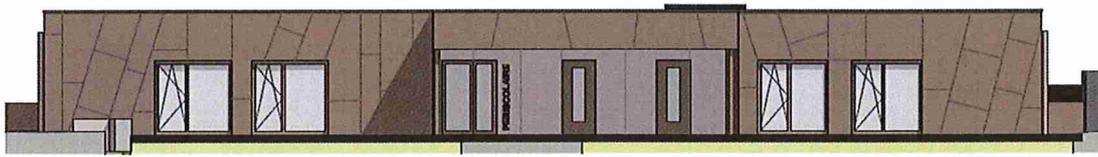


Exemple de calepinage :

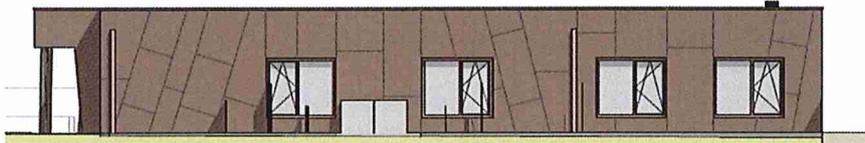


Acquisé de réception en préfecture  
067-200067924-20241024-2024-149-DE  
Date de réception préfecture : 24/10/2024

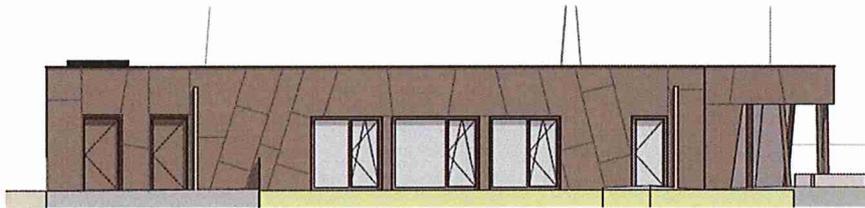
Maître d'ouvrage Communauté de Communes du Canton Erstein 1 Rue des 11 Communes 67230 BENFELD	Architectes LOCUS ARCHITECTES 32, rue Jules Rathgebler 67100 STRASBOURG	Phase <b>AVP</b> indice 1	Date 27/09/2024	Opération Construction d'un périscolaire en bâtiments modulaires sur le site de l'école Château d'eau à Erstein <b>Façade Sud, perspective d'entrée et matériaux</b>	1:100
---	--	---------------------------------	--------------------	--	-------



Façade Nord



Façade Ouest



Façade Est

**Matériaux :**  
Bardage de façade de type alucobond ou équivalent afin d'optimiser le coût de construction

Portes en métal - portes principales en acier  
Fenêtres PVC oscillo-battants, ouvrables en battants sur clé uniquement

Les fenêtres des locaux techniques et secondaires seront en vitrage opalescent ou film translucide avec motifs, y compris fenêtres sur rue.

NB : le préau arrière et le préau du parvis sont en structures indépendantes pour raison technique et financière.

<b>Maitre d'Ouvrage</b> Communauté de Communes du Canton d'Erstein 1 Rue des 11 Communes 67230 BENFELD		<b>Architectes</b> <b>LOCUS ARCHITECTES</b> 32, rue Jules Rathgebler 67100 STRASBOURG		<b>Phase</b> <b>AVP</b> indice 1	<b>Date</b> 27/09/2024	<b>Opération</b> Construction d'un périscolaire en bâtiments modulaires sur le site de l'école Château d'eau à Erstein <b>Façades Ouest, Nord et Est</b>	<b>1:100</b>
---	--	--	--	--	---------------------------	--	--------------



**Entrée principale du bâtiment**

Nous proposons d'intégrer visuellement le préau du parvis à la façade.

L'architecture du préau avec prolongement du bandeau propose une mise à distance de la salle de repos et salle des professionnels. La succession de poteaux et d'arbustes intimissent ces locaux.

Les poteaux en biais rythment la façade, en cohérence avec le calepinage du bardage.

Le mur du fond est plus clair pour apporter de la lumière sur cette profondeur de 3.2m.



<b>Maitre d'Ouvrage</b> Communauté de Communes du Canton d'Erstein 1 Rue des 11 Communes 67230 BENFELD		<b>Architectes</b> <b>LOCUS ARCHITECTES</b> 32, rue Jules Rathgebler 67100 STRASBOURG		<b>Phase</b> <b>AVP</b> indice 1	<b>Date</b> 27/09/2024	<b>Opération</b> Construction d'un périscolaire en bâtiments modulaires sur le site de l'école Château d'eau à Erstein <b>Visuels 3D vues sur rue</b>	<b>1:132,56</b>
---	--	--	--	--	---------------------------	---	-----------------

Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20241024-2024-149-DE  
Date de réception préfecture : 24/10/2024



### Entrée secondaire du bâtiment

Le traitement architectural est le même sur les 4 façades.  
Les façades Est et Ouest sont lisses, revêtues de bardage marron.

La façade Nord propose un grand préau rectangulaire en saillie.

Le traitement architecture est visuellement continu sur l'ensemble du volume.

Les poteaux en biais rythment la façade, en cohérence avec le calepinage du bardage. Nous retrouvons également les diagonales au droit du préau en liaison avec le bâtiment.

L'écriture architecturale est sobre et dynamique par le calepinage et diagonales des poteaux.

Le mur du fond est plus clair pour apporter de la lumière, ainsi que les côtés et la sous-face du préau.

*Exemple de traitement architectural en diagonal (acier corten) - secteur ABF  
Rénovation du groupe scolaire de Dambach-La-Ville  
Locus Architectes*



<p>Maitre d'Ouvrage Communauté de Communes du Canton d'Erstein 1 Rue des 11 Communes 67230 BENFELD</p>		<p>Architectes <b>LOCUS ARCHITECTES</b> 32, rue Jules Rathgebler 67100 STRASBOURG</p>		<p>Phase <b>AVP</b> indice 1</p>	<p>Date <b>27/09/2024</b></p>	<p>Opération <b>Construction d'un périscolaire en bâtiments modulaires sur le site de l'école Château d'eau à Erstein</b> <b>Visuels 3D vues arrière</b></p>	<p>1:200</p>
--	--	---	--	--	-----------------------------------	--	--------------

image Locus Architectes pour le périscolaire de Benfeld



### Ambiance intérieure souhaitée :

- \_sol revêtement PVC teinte douce grisée, facile d'entretien,
- \_portes en bois largement vitrées pour la sécurité des enfants et le passage de la lumière naturelle
- \_châssis intérieurs fixes en bois
- \_mobilier fixe (bancs, patères) en bois assorti aux portes

La construction doit être avant tout au service de l'usage.  
Nous souhaitons vous proposer un bâtiment fonctionnel, pratique et chaleureux.



<p>Maitre d'Ouvrage Communauté de Communes du Canton d'Erstein 1 Rue des 11 Communes 30 BENFELD</p>		<p>Architectes <b>LOCUS ARCHITECTES</b> 32, rue Jules Rathgebler 67100 STRASBOURG</p>		<p>Phase <b>AVP</b> indice 1</p>	<p>Date <b>27/09/2024</b></p>	<p>Opération <b>Construction d'un périscolaire en bâtiments modulaires sur le site de l'école Château d'eau à Erstein</b> <b>Ambiances intérieures</b></p>
---	--	---	--	--	-----------------------------------	--

Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20241024-2024-149-DE  
Date de réception préfecture : 24/10/2024

ESTIMATIF LOT 1

1	Installation de chantier	9135,00
2	Terrassement sous bâtiment	32546,73
3	Assainissement	108826,41
4	Fondations	84000,00
5	Bâtiment	572939,50
6	Châssis	55042,31
7	Portes extérieures	22570,68
8	Revêtements intérieurs : sols	32597,14
9	Revetements intérieurs : murs	43747,03
10	Revetements intérieurs : plafonds	43149,23
11	Equipements intérieurs	81160,72
12	Bardage métallique de façade	80824,35
13	Préau cour	26545,92
14	Préau parvis	18490,56
15	Sanitaires	105336,00
16	Chauffage ventilation	173330,85
17	Electricite	131323,50
18	Cuisine	67221,00
19	Panneaux photovoltaïques	51051,00
20	Nettoyage de fin de chantier	3521,70

**Lot 1 = travaux TCE bâtiment modulaire et fondations**  
**Lot 2 = aménagements extérieurs connexes**

ESTIMATIF LOT 2

TOTAL GENERAL EUROS HT	37 043,95
TVA 20% en sus	7 408,79
TOTAL GENERAL TTC	44 452,74

TOTAL LOTS 1 ET 2

TOTAL GENERAL EUROS HT	1 780 403,67
TVA 20% en sus	356 080,71
TOTAL GENERAL TTC	2 136 484,29

Rappel objectif financier : 1,7M euros ht  
 Soit + 4,73%

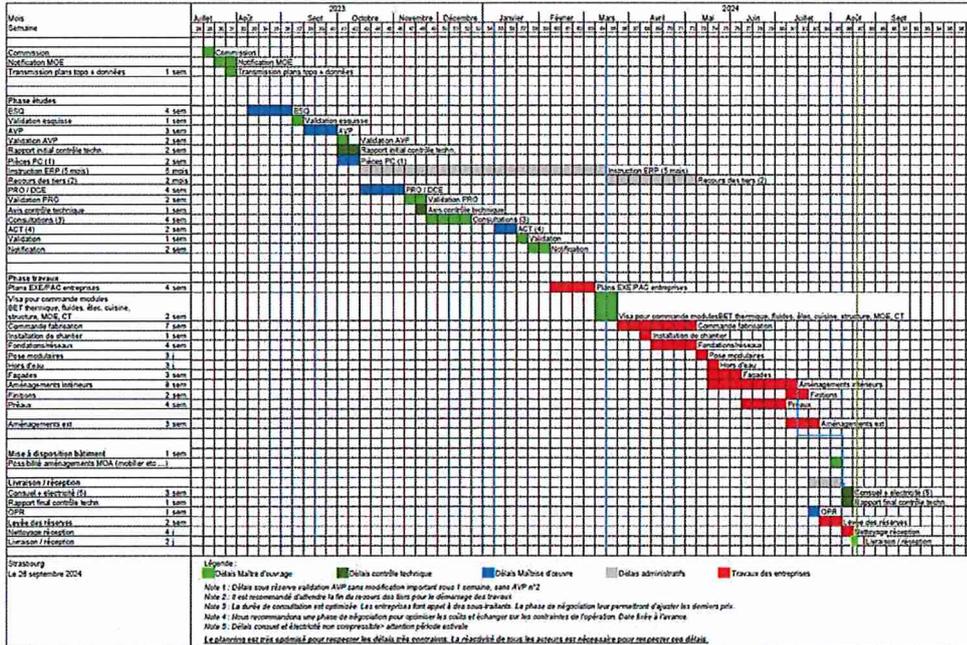
TOTAL GENERAL EUROS HT	1 743 359,62
TVA 20% en sus	348 671,92
TOTAL GENERAL TTC	2 092 031,55



MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE  
 Construction d'un péricolore périscolaire en bâtiments modulaires sur  
 le site de l'école Château d'Eau à Erstein



Planning prévisionnel études et travaux



Validation AVP  
 Dépôt de PC  
**16/10/24**

Notification  
 marchés fin janvier  
**2025**

Travaux début avril  
 25 à **mi-aout 2025**

Accusé de réception en préfecture  
 067-200067924-20241024-2024-149-DE  
 Date de réception préfecture : 24/10/2024

PLAN DE FINANCEMENT DU PERISCOLAIRE « CHÂTEAU D'EAU » A ERSTEIN

DEPENSES	MONTANT € HT	%	RECETTES	MONTANT € HT	%
Travaux - Marchés	1 780 403,00	86,05%	DETR	620 736,61	30,00%
			Région - Soutien aux centralités rurales et urbaines pour un aménagement durable des territoires	206 912,20	10,00%
Raccordements	70 000,00	3,38%	Région - Climaxion	103 456,10	5,00%
Missions et études diverses	27 239,97	1,32%	Région - FEADER	103 456,10	5,00%
Maîtrise d'œuvre	155 871,00	7,53%	Région - Fonds d'attractivité Alsace	103 456,10	5,00%
Provisions aléas et imprévus	35 608,06	1,72%	CEA	310 368,30	15,00%
			CAF	206 912,20	10,00%
			Fonds propres	413 824,41	20,00%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 069 122,03</b>	<b>100,00%</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 069 122,03</b>	<b>100,00%</b>

Le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE :

Vu la délibération du 26 juin 2024 portant adoption du plan de financement initial,

Vu le projet d'avenant au marché de maîtrise d'œuvre fixant la rémunération définitive au montant de 155 871,4 8€ HT,

OUÏ l'exposé de Monsieur le Président,

- **VALIDE** l'opération et l'avant-projet de l'opération de construction du périscolaire de 80 enfants sur le site Château d'Eau à ERSTEIN pour un montant estimatif des travaux de 1.780.403,57 € HT
- **AUTORISE** le Président à signer et à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme, déclarations et actes liées à cette opération ;
- **APPROUVE** l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre fixant la rémunération définitive au montant de 155.871,48 € HT. Ce montant est composé du taux de rémunération de la mission de base du maître d'œuvre de 7,80 % sur 1.780.403,57 € HT de travaux et du forfait de rémunération des missions complémentaires de 17.000 €HT ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cet avenant.
- **AUTORISE** l'acquisition à la Ville d'Erstein, à l'euro symbolique, du terrain d'assiette nécessaire (environ 600m2 à détacher de la parcelle 55 section AH - la division de parcelle et la surface exacte seront arrêtées par PV d'arpentage de géomètre à l'issue des travaux) ;

**APPROUVE** le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions les plus élevées dans le cadre de cette opération auprès de l'Etat, de la Région Grand Est, de la Caisse d'Allocations Familiales, de l'Europe et de la CeA ;

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document ou acte nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Pour Extrait conforme  
Fait à BENFELD, le 21 octobre 2024  
Le Président,  
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	André BARTHELME		•		
2	Françoise BETZ		•		
3	Brigitte BIMBOES		•		
4	Caroline BRAUN		•		
5	Philippe BRAUN		•		
6	M.-Thérèse BREGAND	Pouvoir à Daniel KOEHLER	•		
7	Jean-Jacques BREITEL		•		
8	Christophe BREYSACH		•		
9	Estelle BRONN	Supplée par Caroline DINDAULT	•		
10	Céline CONTAL	Pouvoir à Jean-Marie ROHMER	•		
11	Maïke DELOULE-HAMM	Pouvoir à Aurélie STORCK	•		
12	Benoît DINTRICH	Pouvoir à Alain STENGER	•		
13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		
15	Stanis EKMAN	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	•		
16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Christian FOUGOU	Pouvoir à Anne-Marie LUTZ	•		
19	Nathalie GARBACIAK	Pouvoir à Florence SCHWARTZ	•		
20	Grégory GILGENMANN		•		
21	Patrick GIRARD		•		
22	Stéphanie GUIMIER	Pouvoir à Jacky WOLFARTH	•		
23	Monique HEILBRONN		•		
24	Claude HERTRICH		•		
25	Martine HEYM		•		
26	Marianne HORNY-GONIER		•		
27	Marthe HURTER		•		
28	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
29	Vincent JAEGLI	Pouvoir à Marianne HORNY-GONIER	•		
30	Steve JECKO	Absent			

31	Laurent JEHL		•		
32	Marie-Berthe KERN		•		
33	Audrey KISTNER		•		
34	Éric KLETHI	Pouvoir à Monique HEILBRONN	•		
35	Jean-Jacques KNOPF		•		
36	Julien KOEGLER		•		
37	Daniel KOEHLER		•		
38	Françoise KOPFF-HUBER				
39	Anne-Marie LUTZ		•		
40	Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
41	Brigitte NEITER	Suppléée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		
42	Pascal NOTHISEN		•		
43	Jean-Marie ROHMER		•		
44	Philippe ROME	Absent			
45	Stéphane SCHAAL		•		
46	Rémy SCHENK		•		
47	Denis SCHULTZ		•		
48	Florence SCHWARTZ		•		
49	Alain STENGER		•		
50	Aurélien STORCK		•		
51	Christian STRIEBEL		•		
52	Anny SUR-RIEGEL	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
53	Valérie VALIAMÉ	Absente			
54	Annette WAGNER		•		
55	Claude WEIL		•		
56	Adrien WELSCH		•		
57	Fernand WILLMANN		•		
58	Jacky WOLFARTH		•		
<b>TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS</b>			<b>54</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
			Vote pour	Vote contre	Abstention

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations  
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION  
2024-150

Nombre de conseillers en exercice : 58  
Nombre de conseillers titulaires absents : 18  
Conseillers suppléants : 2  
Procurations : 12  
Nombre de conseillers présents : 42  
Nombre de suffrages : 54

SÉANCE DU  
MERCREDI 16 OCTOBRE 2024

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,  
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

## Point 5

### PATRIMOINE – Mise à jour de la délibération concernant le projet périscolaire de Hipsheim-Ichtratzheim « La Petite III »

Monsieur le Président expose que par délibération du 26 juin 2024, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité d'adopter le plan de financement présenté. Il convient de mettre à jour ce plan de financement et d'autoriser à solliciter les subventions les plus élevées des organismes cités ci-après.

DEPENSES SELON APD	MONTANT HT	%	RESSOURCES PREVISIONNELLES	MONTANT HT	%
Travaux - Marchés	1 397 500 €	88.7%	DETR	473 152 €	30%
Raccordements	24 323 €	1.5%	Région Soutien aux centralités rurales et urbaines pour un aménagement durable des territoires	157 717 €	10%
Missions et études diverses	17 000 €	1%	Région Climaxion	78 858 €	5%
Maîtrise d'œuvre	138 352 €	8.8%	Région FEADER	78 858 €	5%
			CEA	236 576 €	15%
			CAF	157 717 €	10%
			Fonds propres	394 297 €	25%
Coût total de l'opération	1 577 175 €	100%	Coût total Ressources	1 577 175 €	100%

Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20241024-2024-150-DE  
Date de réception préfecture : 24/10/2024

**Le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE :**

Vu la délibération du 26 juin 2024 portant adoption du plan de financement relatif au projet périscolaire de Hipsheim-Ichtratzheim « la Petite III »,

Considérant la nécessité de solliciter les différents organismes financeurs et d'actualiser le plan de financement,

**OUI l'exposé de Monsieur le Président,**

- **ADOpte** l'opération du projet périscolaire « La Petite III » ;
- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions les plus élevées dans le cadre de cette opération auprès de l'Etat, de la Région Grand Est, de la Caisse d'Allocations Familiales, de l'Europe et de la CeA ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte et document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.



Pour Extrait conforme  
Fait à BENFELD, le 21 octobre 2024  
Le Président,  
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	André BARTHELME		•		
2	Françoise BETZ		•		
3	Brigitte BIMBOES		•		
4	Caroline BRAUN		•		
5	Philippe BRAUN		•		
6	M.-Thérèse BREGAND	Pouvoir à Daniel KOEHLER	•		
7	Jean-Jacques BREITEL		•		
8	Christophe BREYSACH		•		
9	Estelle BRONN	Supplée par Caroline DINDAULT	•		
10	Céline CONTAL	Pouvoir à Jean-Marie ROHMER	•		
11	Maike DELOULE-HAMM	Pouvoir à Aurélie STORCK	•		
12	Benoît DINTRICH	Pouvoir à Alain STENGER	•		
13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		

Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20241024-2024-150-DE  
Date de réception préfecture : 24/10/2024

15	Stanis EKMAN	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	•		
16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Christian FOUGOU	Pouvoir à Anne-Marie LUTZ	•		
19	Nathalie GARBACIAK	Pouvoir à Florence SCHWARTZ	•		
20	Grégory GILGENMANN		•		
21	Patrick GIRARD		•		
22	Stéphanie GUIMIER	Pouvoir à Jacky WOLFARTH	•		
23	Monique HEILBRONN		•		
24	Claude HERTRICH		•		
25	Martine HEYM		•		
26	Marianne HORNY-GONIER		•		
27	Marthe HURTER		•		
28	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
29	Vincent JAEGLI	Pouvoir à Marianne HORNY-GONIER	•		
30	Steve JECKO	Absent			
31	Laurent JEHL		•		
32	Marie-Berthe KERN		•		
33	Audrey KISTNER		•		
34	Éric KLETHI	Pouvoir à Monique HEILBRONN	•		
35	Jean-Jacques KNOPF		•		
36	Julien KOEGLER		•		
37	Daniel KOEHLER		•		
38	Françoise KOPFF-HUBER				
39	Anne-Marie LUTZ		•		
40	Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
41	Brigitte NEITER	Suppléée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		
42	Pascal NOTHISEN		•		
43	Jean-Marie ROHMER		•		
44	Philippe ROME	Absent			
45	Stéphane SCHAAL		•		
46	Rémy SCHENK		•		
47	Denis SCHULTZ		•		
48	Florence SCHWARTZ		•		
49	Alain STENGER		•		
50	Aurélie STORCK		•		
51	Christian STRIEBEL		•		
52	Anny SUR-RIEGEL	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
53	Valérie VALIAMÉ	Absente			
54	Annette WAGNER		•		
55	Claude WEIL		•		
56	Adrien WELSCH		•		
57	Fernand WILLMANN		•		
58	Jacky WOLFARTH		•		
<b>TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS</b>			<b>54</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
			Vote pour	Vote contre	Abstention

Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20241024-2024-150-DE  
Date de réception préfecture : 24/10/2024

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations  
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION  
2024-151

Nombre de conseillers en exercice : 58  
Nombre de conseillers titulaires absents : 18  
Conseillers suppléants : 2  
Procurations : 12  
Nombre de conseillers présents : 42  
Nombre de suffrages : 54

SÉANCE DU  
MERCREDI 16 OCTOBRE 2024

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,  
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

## Point 6

### **PATRIMOINE – Mise à jour de la délibération concernant le projet périscolaire Rohan à Benfeld**

Monsieur le Président expose que par délibération du 27 septembre 2023, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité d'approuver l'APD du projet de périscolaire « Rohan » à Benfeld et présente le plan de financement actualisé :

DEPENSES SELON APD	MONTANT HT	%	RESSOURCES PREVISIONNELLES	MONTANT HT	%
Travaux - Marchés	1 284 900€	90,12%	DETR	427 750 €	30%
Raccordements	25 000€	1,75 %	CEA	213 875 €	15 %
Missions et études diverses	13 998 €	0,98 %	CAF	142 582 €	10 %
Maitrise d'œuvre	101 934 €	7,15 %			
			Fonds propres	641 625€	45 %
Coût total de l'opération	1 425 832 €	100%	Coût total Ressources	1 425 832 €	100%

Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20241024-2024-151-DE  
Date de réception préfecture : 24/10/2024

**Le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE :**

**OUI** l'exposé de Monsieur le Président,

**Vu** la délibération du 27 septembre 2023 portant adoption de l'APD du projet périscolaire « Rohan » à Benfeld,

**ADOpte** l'opération susvisée ;

**APPROUVE** le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions les plus élevées dans le cadre de cette opération auprès de l'Etat, de la Région Grand Est, de la Caisse d'Allocations Familiales, de l'Europe et de la CeA ;

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte et document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.



Pour Extrait conforme  
Fait à BENFELD, le 21 octobre 2024  
Le Président,  
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	André BARTHELME		•		
2	Françoise BETZ		•		
3	Brigitte BIMBOES		•		
4	Caroline BRAUN		•		
5	Philippe BRAUN		•		
6	M.-Thérèse BREGAND	Pouvoir à Daniel KOEHLER	•		
7	Jean-Jacques BREITEL		•		
8	Christophe BREYSACH		•		
9	Estelle BRONN	Supplée par Caroline DINDAULT	•		
10	Céline CONTAL	Pouvoir à Jean-Marie ROHMER	•		
11	Maïke DELOULE-HAMM	Pouvoir à Aurélie STORCK	•		
12	Benoît DINTRICH	Pouvoir à Alain STENGER	•		
13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		
15	Stanis EKMAN	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	•		
16	Audrey FRINDEL		•		

17	<b>Guillaume FORGIARINI</b>		•		
18	Christian FOUGOU	Pouvoir à Anne-Marie LUTZ	•		
19	Nathalie GARBACIAK	Pouvoir à Florence SCHWARTZ	•		
20	<b>Grégory GILGENMANN</b>		•		
21	<b>Patrick GIRARD</b>		•		
22	Stéphanie GUIMIER	Pouvoir à Jacky WOLFARTH	•		
23	<b>Monique HEILBRONN</b>		•		
24	<b>Claude HERTRICH</b>		•		
25	<b>Martine HEYM</b>		•		
26	<b>Marianne HORNY-GONIER</b>		•		
27	<b>Marthe HURTER</b>		•		
28	<b>Jean-Pierre ISSENHUTH</b>		•		
29	Vincent JAEGLI	Pouvoir à Marianne HORNY-GONIER	•		
30	Steve JECKO	Absent			
31	<b>Laurent JEHL</b>		•		
32	<b>Marie-Berthe KERN</b>		•		
33	<b>Audrey KISTNER</b>		•		
34	Éric KLETHI	Pouvoir à Monique HEILBRONN	•		
35	<b>Jean-Jacques KNOPF</b>		•		
36	<b>Julien KOEGLER</b>		•		
37	<b>Daniel KOEHLER</b>		•		
38	Françoise KOPFF-HUBER				
39	<b>Anne-Marie LUTZ</b>		•		
40	Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
41	Brigitte NEITER	Suppléée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		
42	<b>Pascal NOTHISEN</b>		•		
43	<b>Jean-Marie ROHMER</b>		•		
44	Philippe ROME	Absent			
45	<b>Stéphane SCHAAL</b>		•		
46	<b>Rémy SCHENK</b>		•		
47	<b>Denis SCHULTZ</b>		•		
48	<b>Florence SCHWARTZ</b>		•		
49	<b>Alain STENGER</b>		•		
50	<b>Aurélie STORCK</b>		•		
51	<b>Christian STRIEBEL</b>		•		
52	Anny SUR-RIEGEL	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
53	Valérie VALIAMÉ	Absente			
54	<b>Annette WAGNER</b>		•		
55	<b>Claude WEIL</b>		•		
56	<b>Adrien WELSCH</b>		•		
57	<b>Fernand WILLMANN</b>		•		
58	<b>Jacky WOLFARTH</b>		•		
<b>TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS</b>			<b>54</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
			Vote pour	Vote contre	Abstention

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations  
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION  
2024-152

Nombre de conseillers en exercice : 58  
Nombre de conseillers titulaires absents : 18  
Conseillers suppléants : 2  
Procurations : 12  
Nombre de conseillers présents : 42  
Nombre de suffrages : 54

SÉANCE DU  
MERCREDI 16 OCTOBRE 2024

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,  
*Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein*

## Point 7

### SPORT – Dénomination du nouveau centre aquatique intercommunal



Monsieur le Président détaille la proposition de dénomination et de signature visuelle du Centre Aquatique Intercommunal :

**Description :** Le logo d'Aqual'ill est une représentation "graphique" moderne et dynamique qui se veut incarner l'essence même du centre aquatique intercommunal. Il fusionne habilement les éléments symboliques de l'eau (de la piscine) et d'un élément naturel fort du territoire "L'ill", offrant une identité visuelle distinctive et significative de ce service.

#### Éléments clés :

**Échelle de bassin stylisée :** Au cœur du logo se trouve une échelle de bassin, représentant l'environnement aquatique du centre. Cette échelle est stylisée pour évoquer à la fois la modernité et la fonctionnalité du centre.

**Vague :** Une onde fluide accompagne l'échelle, symbolisant l'eau en mouvement. Cette vague s'étend et se transforme en la rivière « Ill », faisant ainsi un lien direct avec le lieu géographique où se situe le centre.

**Lettre A mise en valeur :** À l'intérieur de l'échelle, la lettre A est mise en évidence, faisant référence au nom « Aqual'III ». Cette mise en valeur souligne l'importance de l'identité locale du service.

**Couleurs :** Les nuances de bleu ciel et de bleu foncé, présentes dans le logo de la Communauté de Communes, sont utilisées pour renforcer le lien visuel avec la CCCE et pour évoquer la fraîcheur et la clarté de l'eau.

**Déclinaison :** En plus du logo principal, une déclinaison sous forme de bandeau est également disponible. Cette version inclut le nom « Aqual'III » en texte, accompagné de l'appellation « Centre aquatique intercommunal », offrant ainsi une solution visuelle flexible pour différentes applications. Les éléments graphiques sont repris dans le bandeau : le "A" de l'échelle, les couleurs et le mot "III" en script. La typographie utilisée est celle de la charte graphique initiale de la CCCE.

**Signification :** Le logo "Aqual'III" incarne l'esprit d'un service local et la vitalité de l'eau, tout en reflétant la modernité et la fonctionnalité du centre aquatique intercommunal. Il vise à inspirer le plaisir, la santé et le bien-être à travers une expérience aquatique immersive et inclusive.

**Vu** l'avis favorable du Bureau des Maires en date du 12 juin 2024,

**OUI** l'exposé de Monsieur le Président,

**Le Conseil de Communauté, A L'UNANIMITE,**

**DENOMME** le Centre Aquatique Intercommunal « AQUAL'ILL » ;

**APPROUVE** sa déclinaison graphique ;

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte ou document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.



**Pour Extrait conforme**  
**Fait à BENFELD, le 21 octobre 2024**  
**Le Président,**  
**Stéphane SCHAAL**

Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	André BARTHELME		•		
2	Françoise BETZ		•		
3	Brigitte BIMBOES		•		
4	Caroline BRAUN		•		
5	Philippe BRAUN		•		
6	M.-Thérèse BREGAND	Pouvoir à Daniel KOEHLER	•		
7	Jean-Jacques BREITEL		•		
8	Christophe BREYSACH		•		
9	Estelle BRONN	Supplée par Caroline DINDAULT	•		
10	Céline CONTAL	Pouvoir à Jean-Marie ROHMER	•		
11	Maïke DELOULE-HAMM	Pouvoir à Aurélie STORCK	•		
12	Benoît DINTRICH	Pouvoir à Alain STENGER	•		
13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		
15	Stanis EKMAN	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	•		
16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Christian FOUGOU	Pouvoir à Anne-Marie LUTZ	•		
19	Nathalie GARBACIAK	Pouvoir à Florence SCHWARTZ	•		
20	Grégory GILGENMANN		•		
21	Patrick GIRARD		•		
22	Stéphanie GUIMIER	Pouvoir à Jacky WOLFARTH	•		
23	Monique HEILBRONN		•		
24	Claude HERTRICH		•		
25	Martine HEYM		•		
26	Marianne HORNY-GONIER		•		
27	Marthe HURTER		•		
28	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
29	Vincent JAEGLI	Pouvoir à Marianne HORNY-GONIER	•		
30	Steve JECKO	Absent			
31	Laurent JEHL		•		
32	Marie-Berthe KERN		•		
33	Audrey KISTNER		•		
34	Éric KLETHI	Pouvoir à Monique HEILBRONN	•		
35	Jean-Jacques KNOPF		•		
36	Julien KOEGLER		•		
37	Daniel KOEHLER		•		
38	Françoise KOPFF-HUBER				
39	Anne-Marie LUTZ		•		
40	Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
41	Brigitte NEITER	Supplée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		

Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20241024-2024-152-DE  
Date de réception préfecture : 24/10/2024

42	Pascal NOTHISEN		•		
43	Jean-Marie ROHMER		•		
44	Philippe ROME	Absent			
45	Stéphane SCHAAL		•		
46	Rémy SCHENK		•		
47	Denis SCHULTZ		•		
48	Florence SCHWARTZ		•		
49	Alain STENGER		•		
50	Aurélie STORCK		•		
51	Christian STRIEBEL		•		
52	Anny SUR-RIEGEL	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
53	Valérie VALIAMÉ	Absente			
54	Annette WAGNER		•		
55	Claude WEIL		•		
56	Adrien WELSCH		•		
57	Fernand WILLMANN		•		
58	Jacky WOLFARTH		•		
<b>TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS</b>			<b>54</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
			Vote pour	Vote contre	Abstention

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations  
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION  
2024-153

SÉANCE DU  
MERCREDI 16 OCTOBRE 2024

Nombre de conseillers en exercice : 58  
Nombre de conseillers titulaires absents : 18  
Conseillers suppléants : 2  
Procurations : 12  
Nombre de conseillers présents : 42  
Nombre de suffrages : 54

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,  
*Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein*

## Point 8

### GESTION DES DÉCHETS – Rapport annuel déchets Pays d'Erstein 2023

Monsieur Laurent JEHL, Vice-Président en charge des Déchets, de la communication, de l'habitat et du haut-débit présente le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du Pays d'Erstein (en annexe).

**Le Conseil de Communauté, à l'UNANIMITÉ :**

**Vu** l'article L.2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales,

**OUI** l'exposé de Monsieur Laurent JEHL,

**PREND ACTE** du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du Pays d'Erstein.



Pour Extrait conforme  
Fait à BENFELD, le 21 octobre 2024  
Le Président,  
Stéphane SCHAAL

Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20241023-2024-153-DE  
Date de réception préfecture : 24/10/2024

Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	André BARTHELME		•		
2	Françoise BETZ		•		
3	Brigitte BIMBOES		•		
4	Caroline BRAUN		•		
5	Philippe BRAUN		•		
6	M.-Thérèse BREGAND	Pouvoir à Daniel KOEHLER	•		
7	Jean-Jacques BREITEL		•		
8	Christophe BREYSACH		•		
9	Estelle BRONN	Supplée par Caroline DINDAULT	•		
10	Céline CONTAL	Pouvoir à Jean-Marie ROHMER	•		
11	Maïke DELOULE-HAMM	Pouvoir à Aurélie STORCK	•		
12	Benoît DINTRICH	Pouvoir à Alain STENGER	•		
13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		
15	Stanis EKMAN	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	•		
16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Christian FOUGOU	Pouvoir à Anne-Marie LUTZ	•		
19	Nathalie GARBACIAK	Pouvoir à Florence SCHWARTZ	•		
20	Grégory GILGENMANN		•		
21	Patrick GIRARD		•		
22	Stéphanie GUIMIER	Pouvoir à Jacky WOLFARTH	•		
23	Monique HEILBRONN		•		
24	Claude HERTRICH		•		
25	Martine HEYM		•		
26	Marianne HORNY-GONIER		•		
27	Marthe HURTER		•		
28	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
29	Vincent JAEGLI	Pouvoir à Marianne HORNY-GONIER	•		
30	Steve JECKO	Absent			
31	Laurent JEHL		•		
32	Marie-Berthe KERN		•		
33	Audrey KISTNER		•		
34	Éric KLETHI	Pouvoir à Monique HEILBRONN	•		
35	Jean-Jacques KNOPF		•		
36	Julien KOEGLER		•		
37	Daniel KOEHLER		•		
38	Françoise KOPFF-HUBER				
39	Anne-Marie LUTZ		•		
40	Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
41	Brigitte NEITER	Suppléée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		
42	Pascal NOTHISEN		•		
43	Jean-Marie ROHMER		•		

44	Philippe ROME	Absent			
45	Stéphane SCHAAL		•		
46	Rémy SCHENK		•		
47	Denis SCHULTZ		•		
48	Florence SCHWARTZ		•		
49	Alain STENGER		•		
50	Aurélie STORCK		•		
51	Christian STRIEBEL		•		
52	Anny SUR-RIEGEL	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
53	Valérie VALIAMÉ	Absente			
54	Annette WAGNER		•		
55	Claude WEIL		•		
56	Adrien WELSCH		•		
57	Fernand WILLMANN		•		
58	Jacky WOLFARTH		•		
<b>TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS</b>			<b>54</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
			Vote pour	Vote contre	Abstention

# Rapport Annuel

sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets

Territoire du Pays d'Erstein

ANNÉE 2023

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
DU CANTON  
D'ERSTEIN

CC-ERSTEIN.FR

2023 : ANNÉE  
DE L'EXTENSION DES  
CONSIGNES DE TRI



## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b>	<b>page 3</b>
Définitions :	page 3
Faits marquants en 2023	page 3
Principaux marchés attribués en 2023	page 4
<b>A. LES INDICATEURS TECHNIQUES</b>	<b>page 5</b>
<b>1. Le territoire desservi</b>	<b>page 5</b>
1.1. Le périmètre	page 5
1.2. La population	page 5
<b>2. La collecte des déchets ménagers et assimilés</b>	<b>page 6</b>
2.1. La collecte des déchets résiduels	page 6
2.1.1. L'organisation de la collecte	page 7
2.1.2. La prestation de collecte	page 8
2.2. Les collectes sélectives	page 8
2.2.1. Organisation des collectes	page 8
2.2.2. Les prestations de collectes	page 9
2.2.3. Résultats des collectes sélectives	page 9
2.3. Les déchèteries	page 14
2.3.1. Organisation du service	page 14
2.3.2. Prestations d'évacuation des déchets	page 15
2.3.3. Résultats des collectes en déchèteries	page 15
2.4. Le compostage	page 16
2.5. Les services hors service public	page 17
2.5.1. Collecte des textiles usagées	page 17
2.5.2. Collectes réalisées par l'association Emmaüs	page 17
<b>3. Le traitement des déchets ménagers et assimilés</b>	<b>page 18</b>
3.1. Localisation des unités de traitement	page 18
3.2. Nature des traitements et valorisations	page 19
<b>4. La communication</b>	<b>page 20</b>
<b>5. L'emploi</b>	<b>page 20</b>
<b>B. LES INDICATEURS FINANCIERS</b>	<b>page 21</b>
<b>6. Modalités d'exploitation du service</b>	<b>page 21</b>
<b>7. Bilan financier annuel</b>	<b>page 21</b>
7.1. Dépenses du service	page 21
7.2. Recettes du service	page 23
7.2.1. La redevance d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères	page 23
7.2.2. Les autres recettes	page 23
7.3. Détail des coûts	page 24

## INTRODUCTION

La Communauté de Communes du Pays d'Erstein a fusionné au 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec la Communauté de Communes de Benfeld et environs et la Communauté de Communes du Rhin pour former la Communauté de Communes du Canton d'Erstein. Les compétences en matière de collecte et de traitement des déchets des dix communes membres de l'ancienne Communauté de Communes du Pays d'ERSTEIN demeurent transférées intégralement à l'établissement public de coopération intercommunale.

Dans le cadre de la collecte sélective des déchets d'emballages ménagers, la Communauté de Communes a signé un Contrat pour l'Action et la Performance avec la société agréée CITEO, sur la base du barème F de soutien financier. Ce contrat a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée de 5 ans.

### Définitions :

Déchets ménagers : Déchets provenant de l'activité domestique des ménages et dont l'élimination relève généralement de la compétence des communes ou de leurs groupements. Ils sont pris en compte par les collectes usuelles ou séparatives.

Déchets ménagers résiduels : Sont considérés comme déchets ménagers « résiduels », les déchets produits par les ménages et collectés dans le cadre du service public dont on a soustrait ceux triés et collectés sélectivement. Ne sont pas compris dans les déchets ménagers résiduels les déchets directement recyclés par les ménages (compostage domestique, réemploi, etc.).

Déchets assimilés : Les déchets assimilés aux déchets ménagers sont les déchets produits par les artisans, commerçants, industriels et établissements divers qui sont de nature similaire à ceux des ménages et peuvent être pris en charge par les mêmes filières de collecte et de traitement.

### Faits marquants en 2023 :

#### # Le lancement de l'extension des consignes de tri au 1<sup>er</sup> janvier 2023

Tous les emballages et papiers se trient ! Les conteneurs de tri mis à disposition des usagers acceptent désormais tous les emballages et papiers : films, bouteilles, tubes, flacons, barquettes, boîtes, conserves, pots, sacs et sachets...

# Des animations scolaires et périscolaires sur les consignes de tri : réalisées dans plusieurs communes du territoire du Pays d'Erstein.

# le lancement de l'étude de mise en place du PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés. Objectif : réaliser un programme d'actions pour une réduction des quantités de déchets produites à l'horizon 2030.

# Une action ponctuelle de collecte des Déchets Dangereux des Ménages est organisée depuis 2009 et s'est poursuivie en 2023 en deux occasions : les 12 et 13 mai et les 13 et 14 octobre. Elle permet aux ménages de la Communauté de Communes de déposer leurs produits dangereux (peintures, vernis, acides, bases, produits pour piscine, phytosanitaires et aérosols). Cette opération, qui doit être reconduite en 2024, a permis de collecter les quantités suivantes :

- Type « pâteux » : 17 018 kg
- Type « acides » : 273 kg
- Type « bases » : 238 kg
- Type « Produits Piscine » : 269 kg
- Type « solvant » : 1 350 kg
- Type « phytosanitaires » : 321 kg
- Type « aérosols » : 231 kg

#### Total 2023 : 19 700 kg soit :

- 33.34 % de hausse par rapport à 2022 (13 117kg – 2 collectes)
- 38.10 % de baisse par rapport à 2021 (31 838 kg – 2 collectes)

Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20241023-2024-153-DE  
Date de réception préfecture : 24/10/2024

En 2022, la baisse de tonnage significative par rapport à 2023 n'avait pas trouvé d'explication et un report des tonnages était attendu sur l'année 2023. Cela se constate en effet avec une augmentation de 33,34% mais le résultat 2023 est encore bien inférieur à celui de 2021.

Il est possible que le report des tonnes s'observe encore sur les opérations de 2024.

# La campagne de réhabilitation des conteneurs des points d'apports volontaires de la collectivité a été poursuivie en 2023 :

- Réhabilitation / réparations des conteneurs existants : 4 317.22 € HT
- Lavage et maintenance (entretien annuel) : 26 308.83 HT

# Une action ponctuelle de collecte « décentralisée » de déchets végétaux a été menée le samedi 28 octobre 2023 à BOLSENHEIM (pour les habitants des communes de BOLSENHEIM, SCHAEFFERSHEIM et UTTENHEIM) et à HIPSHEIM (pour les habitants des communes de HIPSHEIM, ICHTRATZHEIM et NORDHOUSE).

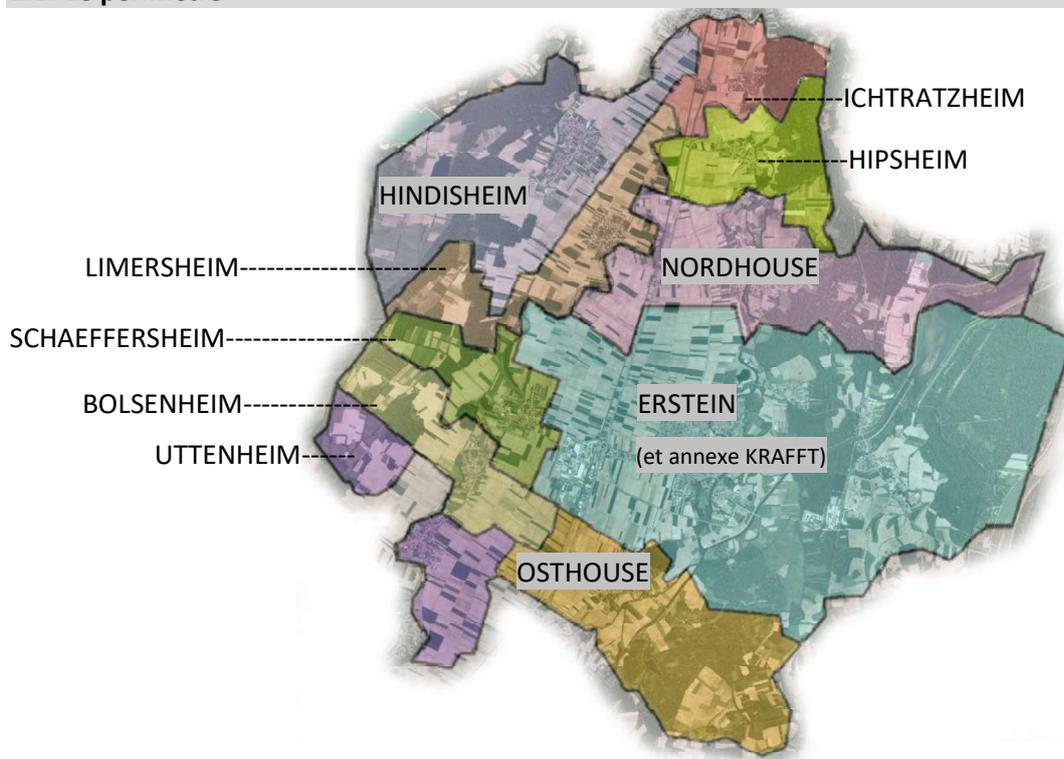
#### **Principaux marchés et contrats attribués en 2023 :**

<i>Objet</i>	<i>Durée</i>	<i>Titulaire</i>
Incineration des ordures ménagères résiduelles	01/01/2023 au 31/12/2026	SENERVAL
Prétraitement et traitement des déchets encombrants collectés en déchèterie	01/08/2023 au 31/07/2026	SCHROLL
Prétraitement et traitement du bois collecté en déchèterie	01/08/2023 au 31/07/2026	LINGENHELD
Traitement des DIB/DND en déchèterie	01/08/2023 au 31/07/2024	LINGENHELD

## A. LES INDICATEURS TECHNIQUES

### 1. Le territoire desservi

#### 1.1. Le périmètre



Les 10 communes du territoire du Pays d'Erstein sont soumises à la même organisation de collecte et de traitement des diverses catégories de déchets ménagers et assimilés.

Les autres communes de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein sont gérées par le SMICTOM d'Alsace Centrale.

#### 1.2. La population

Commune	Nombre d'habitants INSEE 01/01/2024
BOLSENHEIM	574
ERSTEIN	10 887
HINDISHEIM	1 539
HIPSHEIM	1 006
ICHTRATZHEIM	383
LIMERSHEIM	686
NORDHOUSE	1 736
OSTHOUSE	934
SCHAEFFERSHEIM	804
UTTENHEIM	572
<b>TOTAL</b>	<b>19 121</b>

Nombre d'artisans, commerçants, industriels et établissements divers concernés par le service (base de données : redevance 2022) : 582 au 31/12/2023.

Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20241023-2024-153-DE  
Date de réception préfecture : 24/10/2024

## 2. La collecte des déchets ménagers et assimilés

En résumé :

**10 270 Tonnes** de déchets collectés soit **537 kg / habitant**

soit **-4.5 kg par rapport à 2022**



### Collecte des déchets ménagers

**184.7 kg/hab**  
France : 249 kg / hab



### Collecte des recyclables

**88.4 kg/hab**  
France : 82 kg / hab



### Collecte des biodéchets

**11.5 kg / hab**  
France : 17 kg / hab



### Collecte en déchèterie

**245 kg / hab**  
France : 246 kg / hab



### 2.1 La collecte des déchets résiduels

La collecte des déchets résiduels a concerné au même titre les déchets des ménages et les déchets assimilés des entreprises et services.

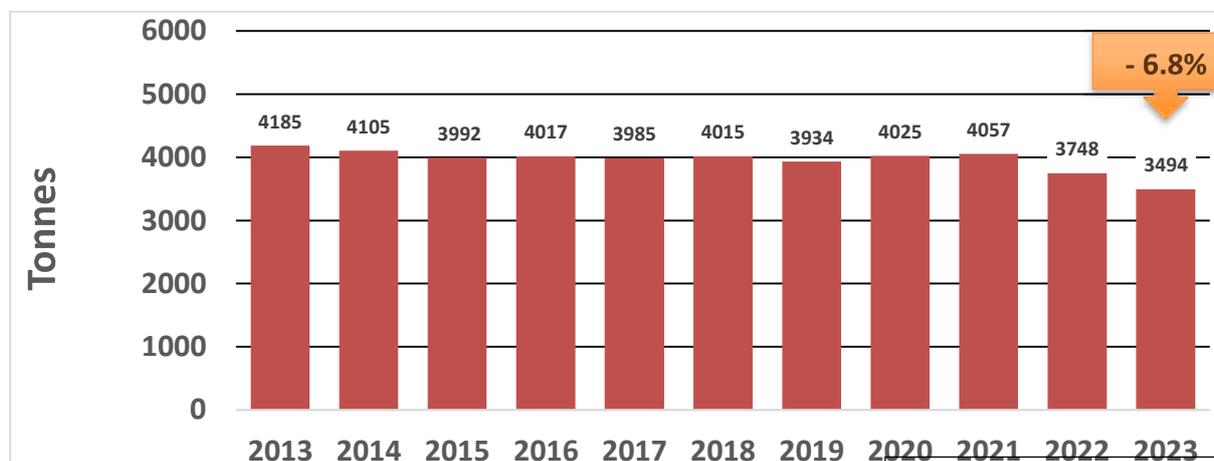
Le tonnage de déchets ménagers résiduels et assimilés collectés au cours de l'année 2023 s'élève à **3 493.58 tonnes**, soit **-6.8%** par rapport à 2022.

Cela représente **182.6 kg/hab. en 2023.**



Baisse de 6.8%

#### Evolution des tonnages de déchets ménagers résiduels et assimilés collectés annuellement.



Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20241023-2024-153-DE  
Date de réception préfecture : 24/10/2024

Une baisse significative de 20,4% des tonnages de déchets ménagers résiduels et assimilés collectés a été constatée en 2013 et est à mettre en relation avec la mise en place de la redevance incitative

d'enlèvement des ordures ménagères. Cette baisse s'est poursuivie en 2014 (-2,2% par rapport à 2013) et en 2015 (-2,76% par rapport à 2014). Toutefois, à partir de 2015, on constate une stabilisation aux alentours de 4 000 tonnes par an.

Cette nouvelle baisse 2023 de 6.8% est à mettre en relation avec la **mise en place de la collecte séparée des biodéchets et avec l'application des nouvelles consignes de tri** qui détournent une partie des déchets des poubelles classiques.

A noter également que les tonnages collectés sur les deux derniers mois de l'année ont subi une petite baisse suite à l'annonce de la prise en compte de la levée dans la redevance à compter du 01/01/2024.

### 2.1.1. L'organisation de la collecte

Depuis la mise en place de la redevance incitative en fonction du volume, la collecte des déchets résiduels, ménagers et assimilés, est effectuée par bacs hermétiques de 60, 80, 120, 180, 240 et 770 litres mis gratuitement à la disposition des usagers par la Communauté de Communes.

Afin de permettre une gestion du parc et un suivi de l'attribution des bacs et de leur collecte, chaque bac est équipé d'un système d'identification électronique lui conférant un numéro unique.

Volume des bacs	60L	80L	120L	180L	240L	770L
au 31.12.2023	1 436	2 461	2 251	607	941	237

La clef de répartition de ces bacs était la suivante :

- la règle de dotation minimale pour les particuliers :
  - 1 à 2 personnes = 1 bac 60 litres
  - 3 à 4 personnes = 1 bac 80 litres
  - 5 personnes et plus = 1 bac 120 litres
  - bacs mutualisés = capacité de 25 litres / personne.
- La règle de dotation minimale pour les professionnels et associations :
  - Pas d'obligation de bénéficier du service
  - 120 litres est la dotation minimale en cas de souscription

L'entretien des bacs est à la charge des usagers.

En cas de détérioration de bacs imputable aux usagers suite à un mauvais entretien leur remplacement sera intégralement facturé à ces derniers.

La vidange de ces bacs a été réalisée à raison **d'une collecte hebdomadaire**.

Certains grands immeubles collectifs ainsi que quelques artisans, commerçants, industriels et établissements divers ont bénéficié de **deux collectes par semaine**.

La collectivité se réserve le droit de ne pas collecter un professionnel dont la quantité de déchets par semaine dépasse **4.000 L** ou si la nature des déchets est source de danger pour le matériel de collecte ou les agents.

### 2.1.2. La prestation de collecte

La prestation de vidange des bacs et transport des déchets résiduels collectés jusqu'à leur lieu de traitement, a été réalisée par la société **SUEZ Recyclage et Valorisation** (siège social : 17 rue de Copenhague - 67300 SCHILTIGHEIM).

Collectés jusqu'à leur lieu de traitement, a été réalisée par la société **SUEZ Recyclage et Valorisation** (siège social : 17 rue de Copenhague - 67300 SCHILTIGHEIM).

La prestation a été effectuée selon un cycle hebdomadaire sur 5 jours, du lundi au vendredi avec une seconde tournée de collecte effectuée chaque mercredi.

Les moyens mis en œuvre sur 2023 ont été les suivants :

- Un camion trois essieux (26 tonnes) équipé d'une benne compactrice de contenance 22 m<sup>3</sup> équipé d'un lève-conteneur universel ainsi que deux autres camions de même type pour réaliser les deux autres tournées de collecte du mardi.

Un véhicule de même type pour les tournées de rattrapage des jours fériés ou chômés.

- Ces véhicules ont totalisé 30 281 kilomètres au cours de l'année 2023 pour une consommation de 18 672 litres de gasoil.

- Un équipage de deux à trois personnes composé d'un chauffeur poids lourd et deux équipiers de collecte tous les jours de la semaine.

Conformément aux dispositions du marché en vigueur, les collectes des jours fériés ou chômés ont été rattrapées le lendemain par une équipe supplémentaire ayant effectué cette collecte en addition de la collecte habituelle du jour.

Lorsque deux jours fériés se sont succédés, la collecte du premier a été avancée au jour précédent et celle du second reportée au lendemain.

## 2.2. Les collectes sélectives

En complément de la collecte des déchets ménagers et assimilés résiduels, la Communauté de Communes du Canton d'ERSTEIN a mis en place sur le territoire du Pays d'Erstein la collecte sélective de certains déchets, notamment des déchets d'emballages ménagers et les JRM (Journaux, Revues, Magazines) en vue de leur recyclage.

### 2.2.1. Organisation des collectes

Ainsi, ont été collectés par apports volontaires dans des conteneurs spécifiques : le verre, les papiers-cartons d'emballages ménagers et les journaux-magazines, les bouteilles et flacons plastiques.

201 conteneurs étaient répartis en 51 points d'apports volontaires soit en moyenne un point pour 375 habitants.

L'aménagement et l'entretien de ces points d'apports ont été à la charge des communes.

En outre, un ramassage ponctuel des vieux papiers a été réalisé en porte à porte par des associations locales. La fréquence de cette collecte a été variable en fonction des communes.

Commune	Nombre de collectes associatives en 2023
BOLSENHEIM	3
ERSTEIN	10
HINDISHEIM	4
HIPSHEIM	1
ICHTRATZHEIM	2

Accuse de réception en préfecture  
067-200067924-20241023-2024-153-DE  
Date de réception préfecture : 24/10/2024

LIMERSHEIM	4
NORDHOUSE	4
OSTHOUSE	6
SCHAEFFERSHEIM	5
UTTENHEIM	3
<b>TOTAL</b>	<b>43</b>

### 2.2.2. Les prestations de collecte

Les sociétés chargées de la collecte et du transport de ces déchets sont les suivantes :

- Verre > RECYCAL à Ribeuwillé (68)
- Papiers et cartons d'emballages et journaux-magazines (y compris les collectes associatives) > SCHROLL. à Strasbourg (67)
- Emballages plastiques et emballages métalliques > SCHROLL. à Strasbourg (67)

La fréquence de vidange des conteneurs d'apport volontaire a été au maximum de deux vidanges hebdomadaires. Certains conteneurs (verre) ayant été moins utilisés, leur vidange ne s'est effectuée qu'une fois toutes les deux ou trois semaines.

La fréquence moyenne de vidange des conteneurs sur l'année 2023 a été de :

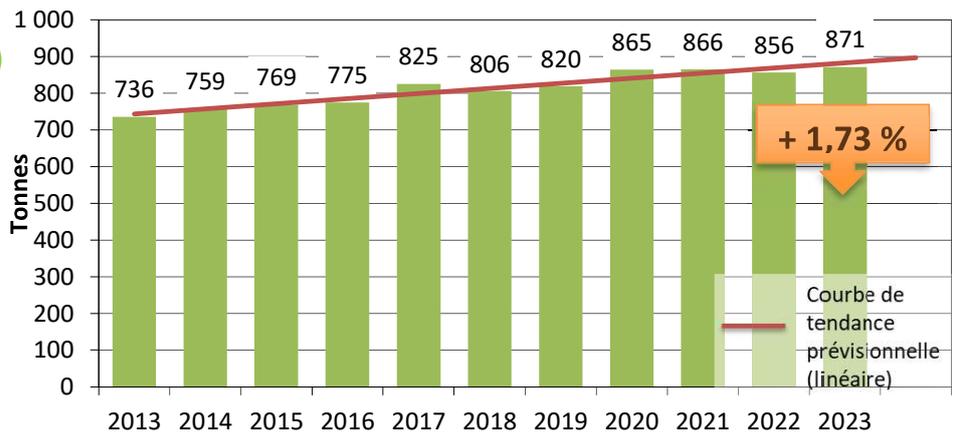
- une moyenne de 0,5 collecte par semaine pour chaque conteneur à Verres,
- une moyenne de 1,5 collecte par semaine pour chaque conteneur à Papiers/Cartons,
- une moyenne de 1,5 collecte par semaine pour chaque conteneur à Plastiques.

### 2.2.3. Résultats des collectes sélectives

Déchets	Type de collecte	Tonnage collecté	Tonnage valorisé matière	Refus de tri déclaré
Verre	Apports volontaires	871.10 Tonnes	871.10 Tonnes	0 %
Papier-cartons et Journaux-magazines	Apports volontaires	485.24 Tonnes	458.67 Tonnes	5.48 %
Papier-cartons et Journaux-magazines	Porte à porte par les associations	196.14 Tonnes	194.75 Tonnes	0.71 %
Emballages plastiques et métalliques	Apports volontaires	284.18 Tonnes	190.66 Tonnes *	32.91 %

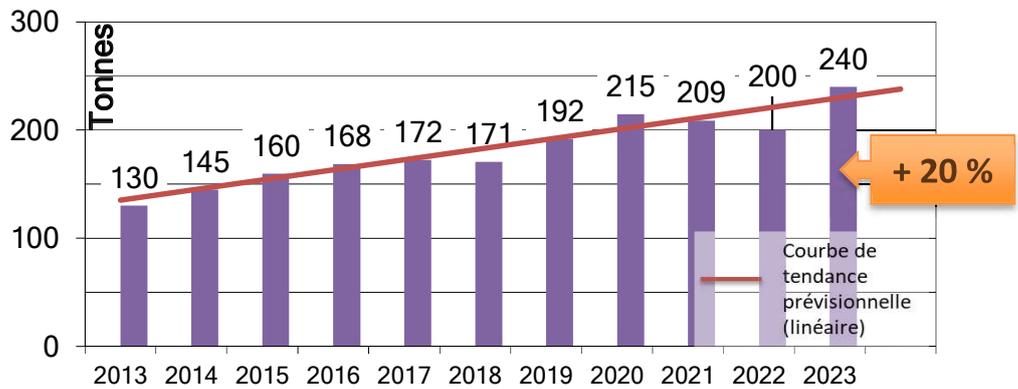
\*dont 35,01 Tonnes d'emballages métalliques (acier + aluminium)

### Evolution des tonnages de Verre collecté annuellement par apport volontaire



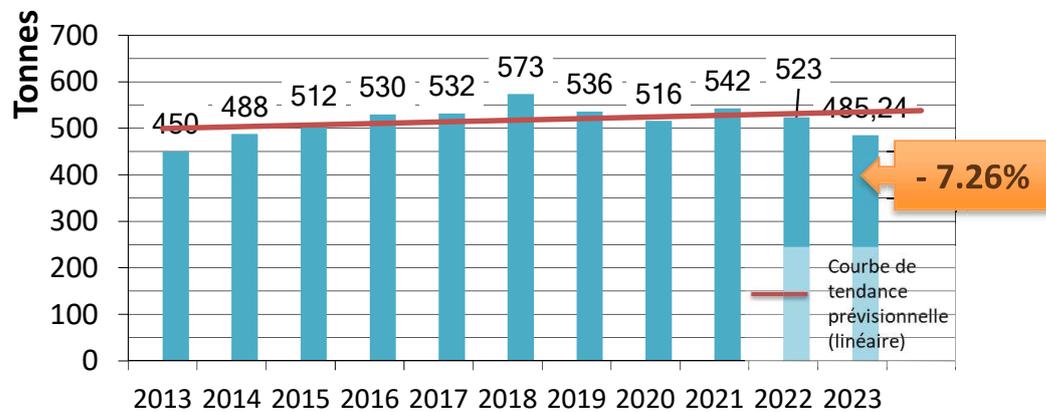
↳ **45.56 kg/hab en 2023** - Constat en 2023 : augmentation de 1.73 % par rapport à 2022

**Evolution des tonnages de Plastiques collectés annuellement par apport volontaire**



↳ **12.54 kg/hab en 2023** - Constat en 2023 : augmentation de 20 % par rapport à 2022

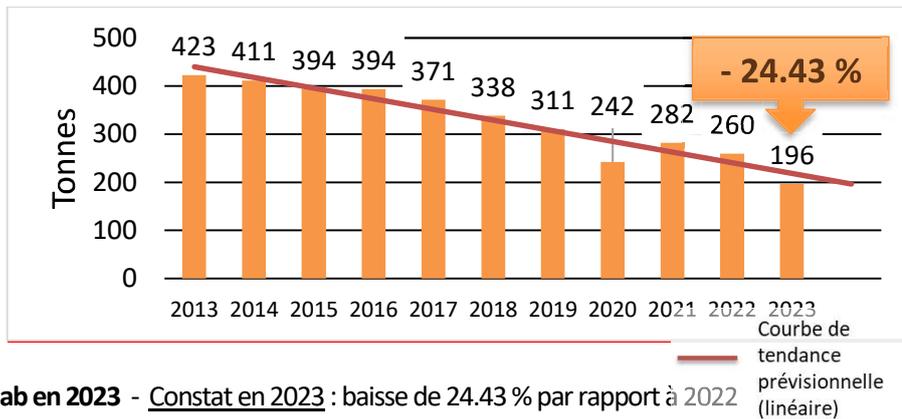
**Evolution des tonnages de Papier-cartons et Journaux-magazines collectés annuellement par apport volontaire**



↳ **25.38 kg/hab en 2023** - Constat en 2023 : diminution de 7.26 % par rapport à 2022

Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20241023-2024-153-DE  
Date de réception préfecture : 24/10/2024

**Evolution des tonnages de Papier-cartons collectés annuellement par les associations**

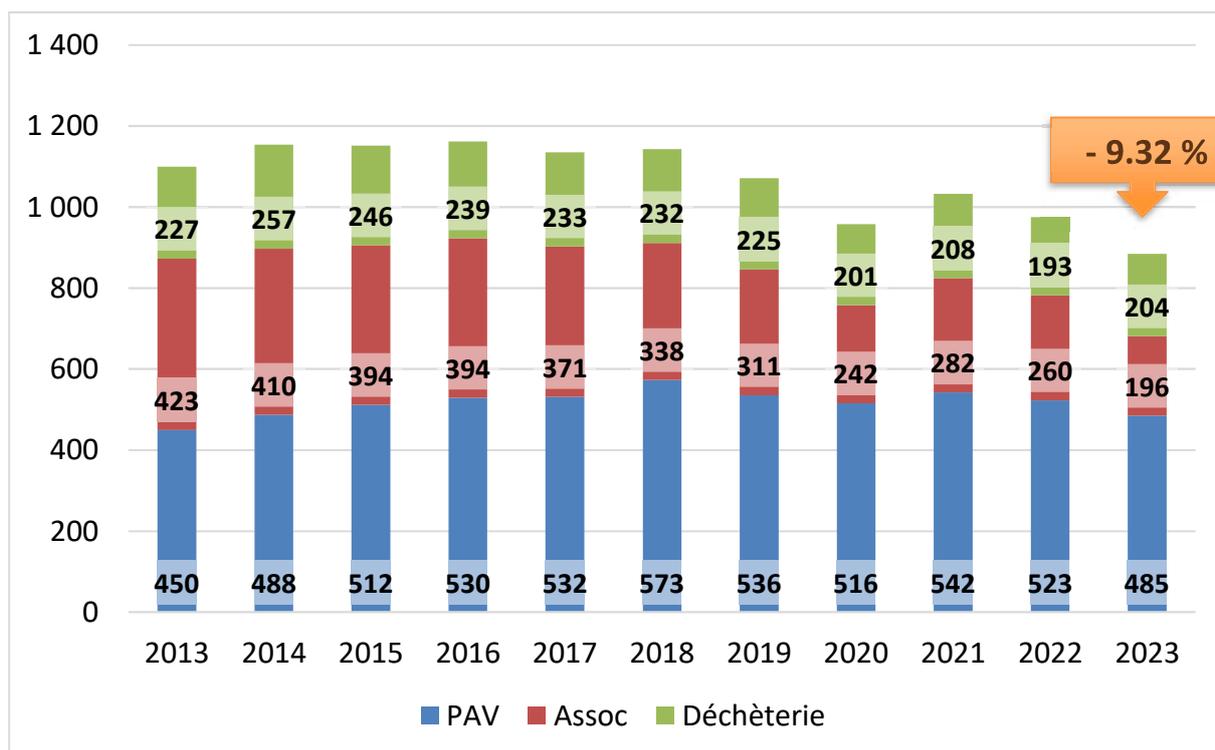


**10.26 kg/hab en 2023** - Constat en 2023 : baisse de 24.43 % par rapport à 2022

La baisse importante en 2020 peut s'expliquer en partie par l'annulation de plusieurs collectes en raison des mesures COVID.

La forte réduction des quantités collectés en 2023 (par rapport à 2022) peut s'expliquer en partie par une réduction du nombre de collectes sur la commune d'Erstein.

**Evolution des tonnages totaux de Papiers-cartons collectés (PAV + Collecte associative + Déchèterie)**

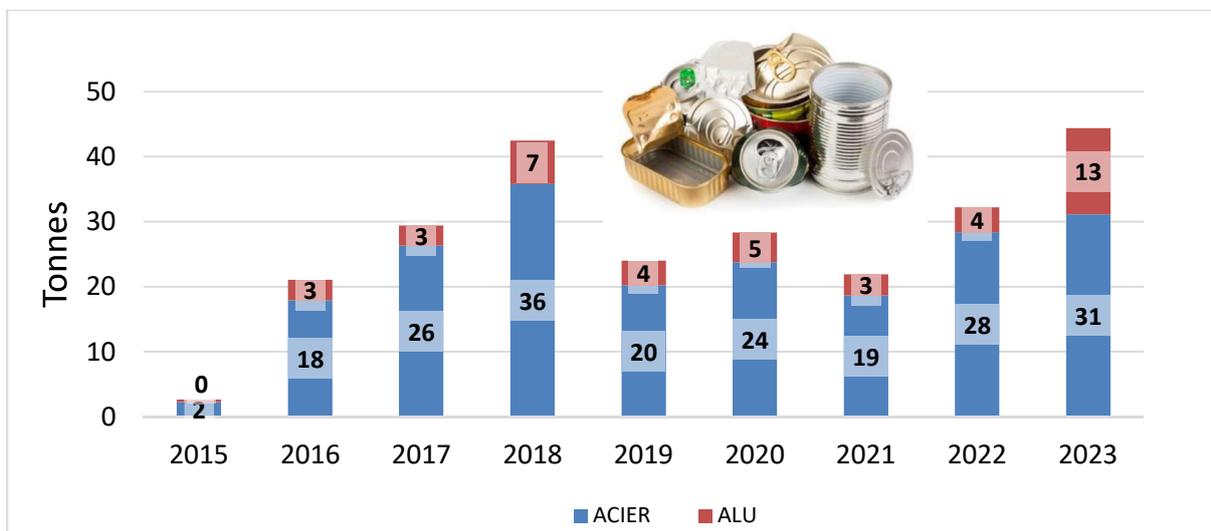


**46.28 kg/hab en 2023** (51 kg/hab en 2022)

Ce graphique permet de constater une baisse de 9.32 % de la quantité globale de papiers/cartons collectés par rapport à 2022 (rappel : - 5.5 % entre 2021 et 2022)

Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20241023-2024-153-DE  
Date de réception préfecture : 24/10/2024

**Evolution des tonnages d'emballages métalliques collectés par apport volontaire**

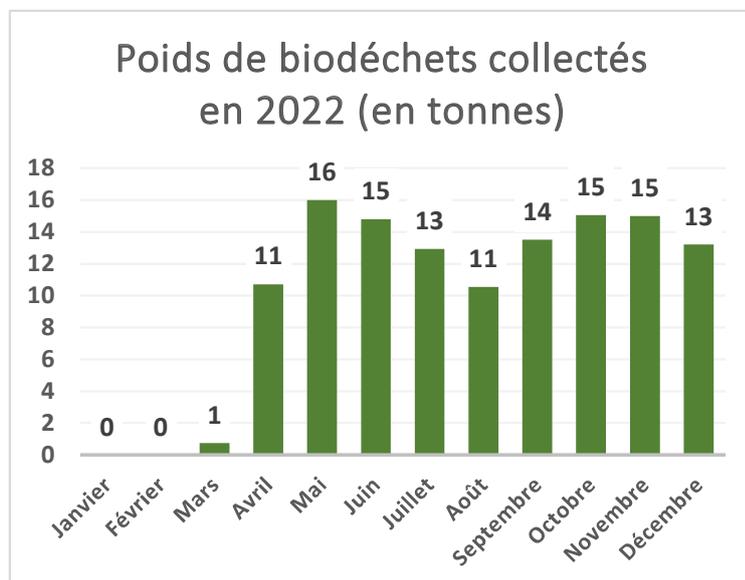


A noter que l'intégration de ces emballages métalliques n'a débuté qu'au mois d'Avril 2015.

Il est constaté une bonne progression des quantités collectées, notamment pour l'aluminium. C'est à relier à l'effet de l'extension des consignes de tri.

➔ **2.32 kg/hab en 2023 pour l'acier et l'aluminium** (1,86 kg/hab en 2022)

#### Evolution des tonnages de Biodéchets collectés par apport volontaire

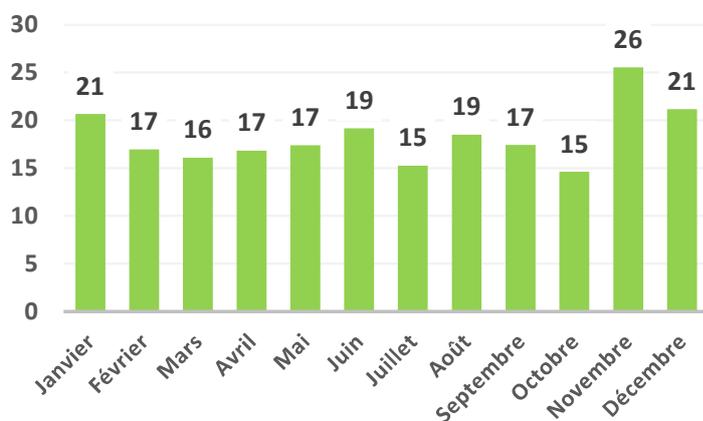


**Total collecté en 2022 :**  
**>122,56 T soit 6,40 kg/hab**

La mise en place du service s'est faite en mars 2022, avec le **déploiement des abribacs** destinés à la collecte des biodéchets.

Fin octobre, les **périscolaires** de la Communauté de Communes ont été équipés de bacs destinés à cette collecte et ont permis de collecter environ **1,31 T** de biodéchets sur les mois de novembre et de décembre.

## Poids de biodéchets collectés en 2023 (en tonnes)



**Total collecté en 2023 :**  
**>219.57 T soit 11.48 kg/hab**

(dont **12.51 Tonnes** de biodéchets collectés auprès des **périscolaires**)

Soit une augmentation de 79.15% par rapport à l'année 2022 (incomplète). Cela correspond à **11.48 kg/hab**.

La baisse des tonnages constatées en été (juillet) est un phénomène normal, qui s'explique par les changements d'habitude des usagers.

L'augmentation des tonnages constatée en fin d'année (novembre et décembre) peut être reliée en partie à l'annonce du passage à la redevance à la levée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

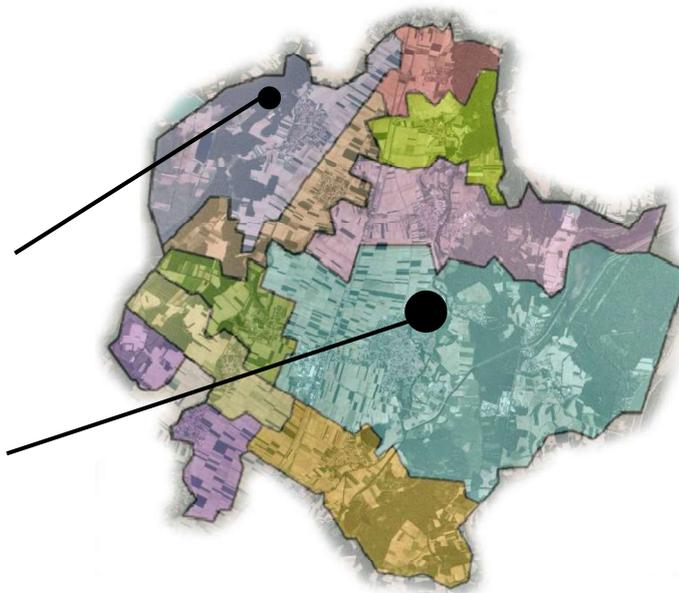


## 2.3. Les déchèteries

### 2.3.1. Organisation du service

Point de collecte de HINDISHEIM  
(déchets végétaux et gravats)

Déchèterie d'ERSTEIN



Une déchèterie est à la disposition des habitants des 10 communes du territoire du Pays d'ERSTEIN. Située Route de KRAFFT à ERSTEIN, elle est ouverte tous les jours, hormis les jours fériés et chômés, selon les horaires suivants :

Horaires d'ouverture :	horaires d'hiver	horaires d'été
lundi, mardi, jeudi et vendredi	13 h à 17 h	13 h à 18 h
mercredi	fermé	fermé
le samedi	9 h à 12h 14h à 17 h	9 h à 12h 14h à 17 h
le dimanche	9 h à 12 h	9 h à 12 h

Sont acceptés les déchets suivants :



Déchets encombrants / Bois / Déchets verts / Gravats / Papiers et cartons / Métaux / Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques / Huiles minérales / Huiles végétales / Batteries automobiles / Piles et accumulateurs / Néons et ampoules basse consommation / Cadavres d'animaux. Un conteneur accepte également les objets réemployables, pris en charge par Emmaüs.

Attention : bouteilles, flacons plastiques, métaux et verre sont pris en charge dans le cadre de la collecte sélective au niveau des conteneurs situés à l'extérieur de la déchèterie.

Les bennes à la déchèterie d'ERSTEIN sont compactées avec un compacteur mobile.

Un point de collecte des déchets verts et des gravats, situé au sein de l'ancienne déchèterie communale de HINDISHEIM, est accessible les samedis de 9 h à 12 h et les lundis de 9 h à 12 h (sauf jours fériés et chômés). Le gardiennage a été effectué par un agent communal.

067-200067924-20241023-2024-153-DE  
16 rue de la Poste, 67100 ERSTEIN

### 2.3.2. Prestations d'évacuation des déchets

Les sociétés chargées de l'évacuation des déchets ont été les suivantes :

Encombrants, Bois, Végétaux, Gravats, Papier/carton, Métaux	→ SCHROLL à STRASBOURG (67)
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	→ ECO-SYSTEMES à PARIS (75)
Batteries	→ DERICHEBOURG à ERSTEIN (67)
Huiles minérales	→ CHIMIREC Est à DOMJEVIN (54)
Huiles végétales	→ REFOOD à CLICHY (92)
Piles et accumulateurs	→ COREPILE à PARIS (75)
Cadavres d'animaux	→ SINPAC à GEUDERTHEIM (67)

### 2.3.3. Résultats des collectes en déchèteries

Types de déchets	Tonnages 2022	Evolution 2021-2022	Tonnages 2023	Evolution 2022-2023
Gravats + DIB	1 579,04	+1,7 %	1374.82	-13 %
Déchets verts	1 164,32	-13,6 %	1150.96	-1.2 %
Encombrants	853,30	-27,8 %	730.12	-14.4 %
Bois	866,76	-1,1 %	851.30	-1.8 %
Papiers cartons	193,14	-7,4 %	203.75	+5.5 %
Métaux	201,83	-19,5 %	213.02	+5.5 %
DEEE	148,11	-12,1 %	151.81	+2.5 %
<b>TOTAL</b>	<b>5 006,5</b>	<b>-10,4 %</b>	<b>4 675.8</b>	<b>-6.6 %</b>

La baisse des quantités déposées en déchèterie se poursuit par rapport à 2022 mais de manière moins marquée (6.6% contre 10.4%).



En 2023, les déchets déposés en déchèteries représentent **244.54 kg/hab.**

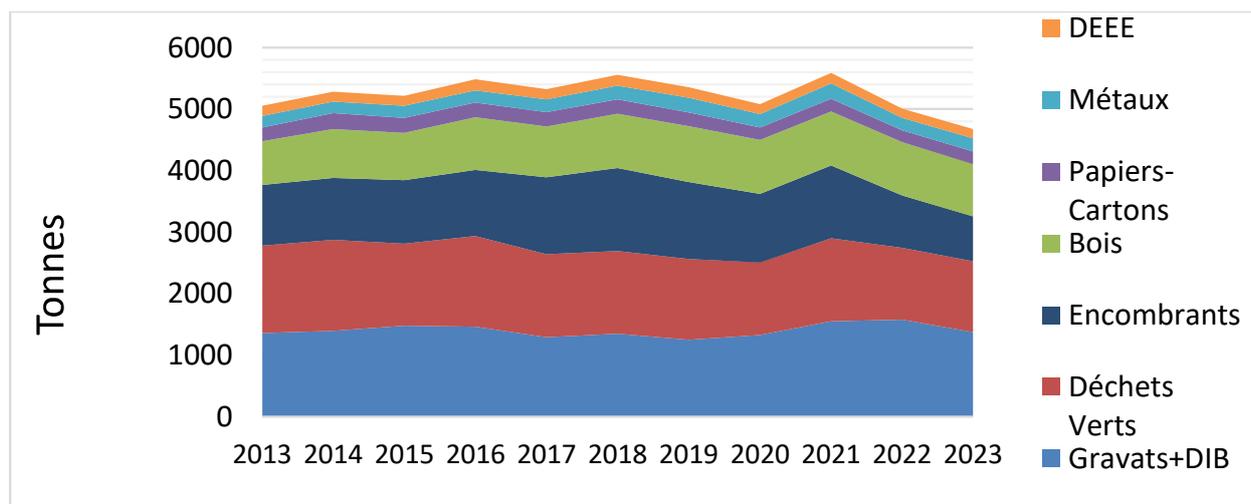
#### Emmaüs :

⇒ collectes en déchèterie = **131.9 Tonnes en 2023** soit **6.9 kg/hab.**



Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20241023-2024-153-DE  
Date de réception préfecture : 24/10/2024

## Evolution des tonnages de déchets collectés annuellement en déchèteries :



### 2.4. Le compostage

La Communauté de Communes propose des composteurs à prix réduits à tous les usagers du territoire du Pays d'Erstein ainsi qu'aux écoles sur simple demande (dans le cadre d'un projet pédagogique favorisant le compostage domestique au sein de leur établissement).

La Communauté de Communes peut proposer des sensibilisations en milieu scolaire sur simple demande des établissements scolaires. Des plaquettes d'information sur le compostage domestique sont proposées lors de manifestations ou d'achat de composteurs et sont disponibles au siège de la collectivité.

La promotion du compostage individuel a permis de maintenir l'attrait des habitants pour le compostage domestique et de soutenir la vente des composteurs :

- **45 composteurs vendus en 2023** (contre 46 en 2022)

L'investissement à l'achat des composteurs est supporté en totalité par la Communauté de Commune. Le prix demandé aux habitants est de 15 €H.T. pour les bacs de 400 litres et de 25 €H.T. pour les bacs de 600 litres.



### 2.5. Les services hors service public

Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20241023-2024-153-DE  
Date de réception préfecture : 24/10/2024

### 2.5.1. Collecte des textiles usagés

La collecte des textiles usagés a été effectuée à l'aide de conteneurs d'apport volontaire. Ces collectes ont relevé d'initiatives privées ou associatives, hors de toute intervention de la Communauté de Communes, dont l'organisation et les résultats ne sont pas connus.

### 2.5.2. Collectes réalisées par l'association Emmaüs



Le Pays d'ERSTEIN se situe dans l'ère d'intervention de la Communauté Emmaüs Centre Alsace basée à SCHERWILLER (67).

**Emmaüs a collecté en 2023 sur le Pays d'ERSTEIN 45.68 T de déchets auprès de 188 adresses.**

Les 2/3 de ces déchets sont valorisés soit par réemploi via un système de vente directe (environ 1/3), soit par recyclage de la matière (environ 1/3). 1/3 des déchets collectés sont des déchets non valorisables et sont dirigés vers un centre d'enfouissement des déchets ultimes.

### 3. Le traitement des déchets ménagers et assimilés

#### 3.1. Localisation des unités de traitement

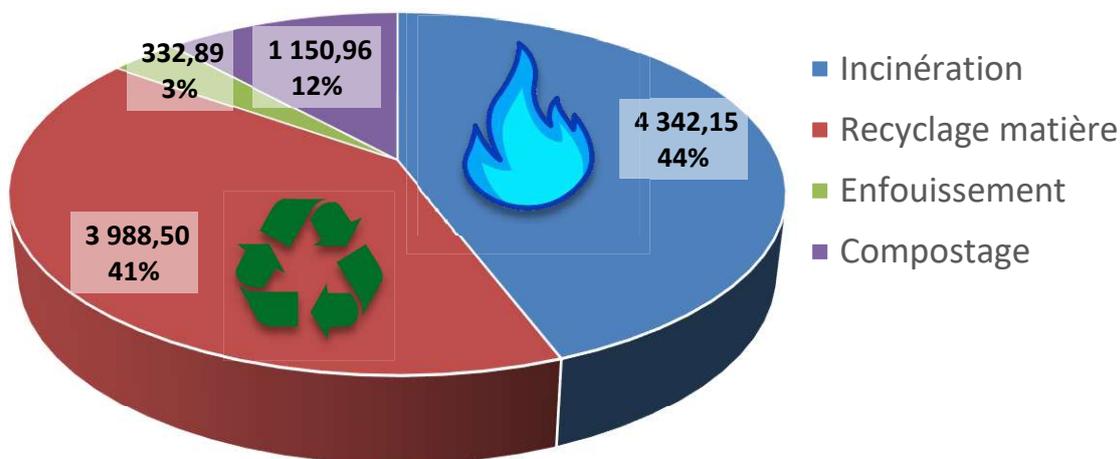
Déchets traités	Prestataire	Adresse prestataire	Unité de traitement
Déchets ménagers résiduels et assimilés	SENERVAL STRASBOURG	STRASBOURG (67)	Usine d'incinération de la C.U.S. exploitée par la société SENerval / NOVERGIE schweighouse - SIVOM Sausheim (incinération) – SERTRID Bourogne / Enfouissement à Changé, Téting et Ludre...
Verre	O-I BSN GLASSPACK	VILLEURBANNE (69)	Usine de GIRONCOURT (88)
Papier-carton : Emballage Ménager Recyclable (EMR)	REVIPAC	PARIS (75)	Papeterie SONOCO PAPER FRANCE à SCHWEIGHOUSE SUR MODER (68).
Papier-carton : Emballage pour Liquide Alimentaire (ELA)	REVIPAC	PARIS (75)	Novatissue à LAVAL SUR VOLOGNE (88).
Journaux-magazines, carton d'emballage industriel et papiers divers	SCHROLL	STRASBOURG (67)	SCHROLL à Strasbourg (67).
Emballages plastiques	VALORPLAST	PUTEAUX (92)	FREUDENBERG POLITEX à COLMAR (68) WELLMANN France RECYCLAGE à Verdun (55). SOREPLA à NEUFCHATEAU (88)
Encombrants	SUEZ / LINGENHELD Envir.	STRASBOURG / Oberschaeffolsheim	Usine d'incinération de la C.U.S. exploitée par la société SENerval / Centre de Valorisation LINGENHELD
Bois	SUEZ / LINGENHELD Envir.	STRASBOURG / Oberschaeffolsheim	Centre de Valorisation LINGENHELD
Végétaux	SDEA	BENFELD (67)	Plateforme de compostage de la station d'épuration d'ERSTEIN.
Gravats	SPIESS SA	KERTZFELD (67)	SPIESS SA Kertzfeld (67)
Batteries	DERICHEBOURG ESKA	ERSTEIN (67)	METALEUROPE à ARNAS (69)
Métaux	DERICHEBOURG ESKA	ERSTEIN (67)	Aciérie ARCELOR MITAL GERLAFINGEN SUISSE
DEEE	ECOSYSTEM	PARIS (75)	ENVIE 2 E à STRASBOURG
Huiles minérales	CHIMIREC EST	DOMJEVIN (54)	
Huiles végétales	REFOOD	CLICHY (92)	Usine de recyclage OLEO RECYCLING à ETAMPES (91)
Piles et accumulateurs	COREPILE	PARIS (75)	Unité de recyclage EURO DIEUZE INDUSTRIE à DIEUZE (57)
Cadavres d'animaux	SINPAC	GEUDERTHEIM (67)	Crematorium pour animaux de compagnie à GEUDERTHEIM
Lampes	ECOSYSTEM	PARIS (75)	COVED à Riom (63) et LUMIVER à SEDIN (59)

Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20241023-2024-153-DE  
Date de réception préfecture : 24/10/2024

### 3.2. Nature des traitements et valorisations

Prestataire	Déchets traités	Traitement et valorisation	Quantité traitée pour la CCCE
SENERVAL	Déchets ménagers résiduels et assimilés	Incinération	3 403.72 Tonnes
SENERVAL	Déchets ménagers résiduels et assimilés	Enfouissement	89.86 Tonnes
O-I BSN GLASSPACK	Verre	Recyclage matière	902.81 Tonnes
SCHROLL (1.11 et 1.02)	Papiers et cartons	Recyclage matière	474.84 Tonnes
SCHROLL	Refus de tri (tt confondu PC + Pl.Met)	Stockage des déchets ultimes	136.65 Tonnes
REVIPAC (5.02)	Papiers et cartons d'emballages (EMR)	Recyclage matière	243.50 Tonnes
REVIPAC (5.03)	Papiers et cartons d'emballages (ELA)	Recyclage matière	12.82 Tonnes
VALORPLAST	Emballages plastiques	Recyclage matière	78.73 Tonnes
LINGENHELD Env./ Senerval	Encombrants	Incinération avec valorisation énergétique	853,30 Tonnes
LINGENHELD Env.	Bois	Recyclage matière (90%) et incinération (10%)	851.30 Tonnes
SDEA	Végétaux	Compostage	1 150.96 Tonnes
SPIESS	Gravats	Recyclage matière	1 131.79 Tonnes
LINGENHELD Env.	Plâtres, Isolants... (DIB)	Enfouissement	243.03 Tonnes
METAUFER S.A.	Métaux	Recyclage matière	213.02 Tonnes
ECO-SYSTEME	DEEE	Recyclage matière	151.81 Tonnes
GDE METAUFER / DERICHEBOURG.	Batteries	Recyclage matière	1,983 Tonnes
CHIMIREC	Huiles minérales	Recyclage matière	8.19 Tonnes
REFOOD	Huiles végétales	Recyclage matière	2,016 Tonnes
COREPILE	Piles et accumulateurs	Recyclage matière	0.82 Tonnes
RECYLUM / ECOSYSTEM	Lampes + tubes néons	Recyclage matière	NC
RECYBIO	Biodéchets	Méthanisation Compostage	219.57 Tonnes

Répartition des quantités de déchets par filières de traitement (en tonnes)



Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20241023-2024-153-DE  
Date de réception préfecture : 24/10/2024

## 4. La communication

Un numéro du **Journal du Tri** a été édité au cours de l'année 2023 (décembre).

Le thème principal de ce numéro était la modification dans la forme de la redevance à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024

Ces numéros ont été distribués dans les boîtes aux lettres de l'ensemble des 10 communes du territoire du Pays d'Erstein.



### Information des usagers / Animations

- Mars, avril et juin: 21 animations sur les consignes et gestes de tri auprès de différentes écoles du territoire du Pays d'Erstein (tranche d'âge : de 6 à 10 ans)
- Mai : animation Zéro Déchets conjointe avec le SMICTOM d'Alsace Centrale (public : administrations locales)
- Novembre : courrier joint aux factures du second semestre 2023 pour prévenir des modifications à venir dans la redevance
- Articles dans l'IntercoMag et les bulletins communaux : biodéchets et extension des consignes de tri.

## 5. L'emploi

### Le Service Gestion et Facturation des Ordures Ménagères



Gestion du service :

- 1 responsable du service à temps plein
- 1 agent administratif / facturation à 90%
- 1 agent administratif / communication à temps plein
- 3 agents techniques à temps plein (2 agents de déchèterie et 1 agent technique polyvalent) : surveillance/entretien déchèterie + gestion des bacs OM

Surveillance point de collecte de HINDISHEIM (agent communal) : 5 heures / semaine

### Les prestataires

Collecte des déchets résiduels : SUEZ :  
Equivalent à 3 personnes à temps plein

Collecte déchèterie : SCHROLL :  
0,63 ETP (équivalent temps plein)

Collectes sélectives :	RECYCAL :	Collecte : 1 jours / semaine (0,2 ETP : 330h)
	SCHROLL :	Collecte : 2 jours / semaine

(0,9ETP)

Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20241023-2024-153-DE  
Date de réception préfecture : 24/10/2024  
**Tri : 3 jours / semaine**

## B. LES INDICATEURS FINANCIERS

### 6. Modalités d'exploitation du service

Le service public d'élimination des déchets fait l'objet d'un budget annexe « Ordures Ménagères ». Mise à part l'exploitation des déchèteries (gardiennage et entretien), l'ensemble des services de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés a été confié à des prestataires publics ou privés. En fonction des statuts des prestataires et des montants des prestations, des contrats et marchés publics ont été conclus.

### 7. Bilan financier annuel

#### 7.1. Dépenses du service

Le montant global des dépenses pour l'année 2023 s'est élevé à **2 683 068.74 €** (2022 : 2 697 991.90 €) se répartissant comme suit :

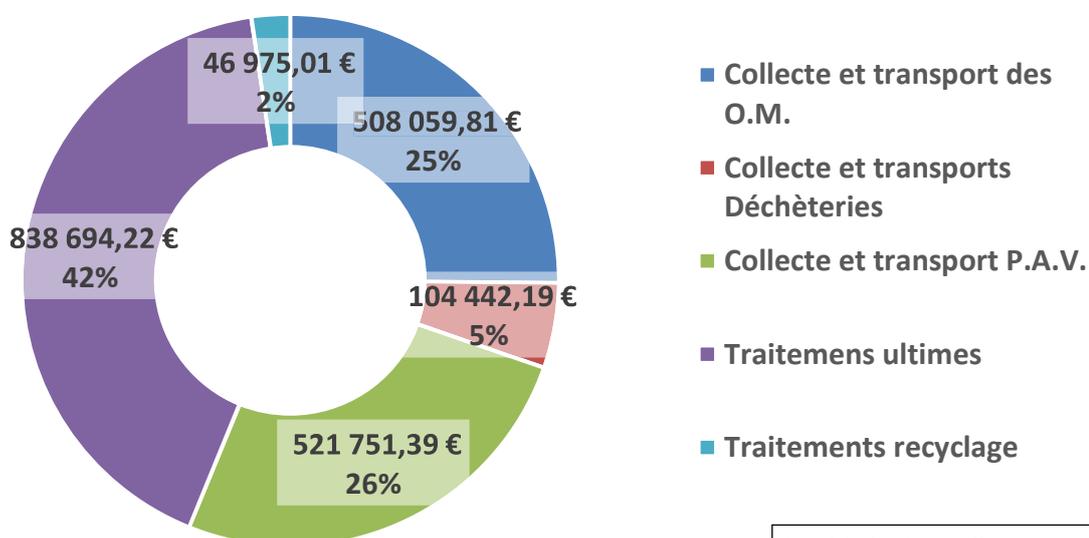
Dépenses d'investissement hors remboursement de l'emprunt : **105 494.91 €** (2022 : 226 343.20 €) dont :

- Acquisition bacs de collecte des déchets ménagers : 11 508 € TTC
- Acquisition conteneurs tri aériens : 11 760 € TTC
- Acquisition conteneurs tri enterrés + livraison : 61 584 € TTC

Dépenses de fonctionnement : **2 577 573.83 €** (2022 : 2 471 648.79 €) dont :

- Collecte et traitement des déchets : **2 019 922.5 € TTC** (2022 : 1 809 526.07 €)
- Frais de personnel : **292 833.87 € TTC** (2022 : 292 135.35 €)
- Frais de communication : **3 254.40 € TTC** (2022 : 9 466.60 €)
- Entretien matériel (conteneurs apport volontaire) : **36 751.26 € TTC** (2022 : 49 473.31 €)
- Subventions associations collecte en porte à porte vieux papiers : **13 177 € TTC** (2022 : 11 099 €)

#### Dépenses – collecte et traitement des déchets 2023 :



Traitements ultimes : incinération, fours, fours réfractaires, tri...  
Traitements recyclage : gravats, déchets verts, pneus...

Accusé de réception en préfecture  
07-2023-2023-REPUSDEP...  
Date de réception préfecture : 24/10/2024

**Prestations rémunérées les plus significatives :**

Prestataire	Prestation	Type de contrat	Montant annuel HT
SUEZ RV Nord Est	Collecte et transport des ordures ménagères	Marché	460 248.00 €
SCHROLL SAS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place, enlèvement et location de conteneurs</li> <li>- Collecte et tri des papiers et cartons et des plastiques</li> <li>- Traitement déchets ultimes</li> <li>- Incinération des encombrants collectés en déchèterie</li> </ul>	Marchés	532 823.14 €
SENERVAL	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Incinération des ordures ménagères avec récupération d'énergie</li> </ul>	Marché	721 668.27 €
RECYCAL	Collecte et stockage du verre	Marché	60 409.30 €
LINGENHELD	Traitement des déchets de bois et Déchets ultimes	Marché	46 678.87 €
SPIESS	Recyclage des gravats	Marché	1 370.15 €
TREDI HOMBOURG	Collecte et traitement des déchets dangereux des ménages	-	22 765.32 €
RECYBIO	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collecte et traitement des biodéchets</li> <li>- Fourniture kits biodéchets</li> </ul>	Marché	117 299.08 €

**Coûts par opérations :**

Prestataire	Prestation	Montant
SUEZ RV Nord Est	Coût forfaitaire mensuel	38 354 € HT / mois
SCHROLL SAS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Traitement papiers cartons</li> <li>- Traitement Plastiques métaux</li> <li>- Vidage</li> <li>- Traitement refus de tri</li> <li>- Caractérisation</li> <li>- Transport benne 30M3</li> <li>- Location benne</li> <li>- Traitement des encombrants collectés en déchèterie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 59.16 € HT / T</li> <li>- 350 HT / T</li> <li>- 15 € HT / unité</li> <li>- 159.73 € HT / T</li> <li>- 153.8 € HT / unité</li> <li>- 94.65 € HT / unité</li> <li>- 18,60 € HT / unité</li> <li>- 185 € HT / T</li> </ul>
SENERVAL	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Incinération des ordures ménagères avec récupération d'énergie</li> </ul>	- 150 € HT / T
RECYCAL	Coût à la levée	40.90 € HT / levée
LINGENHELD	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coût à la tonne de bois</li> <li>- Coût à la tonne de déchets non dangereux ultimes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 13.50 € HT / T</li> <li>- 195 € HT / T</li> </ul>
SPIESS	Coût à la tonne de gravats	1 € HT / T
TREDI HOMBOURG	Coût à la tonne en fonction des types de produits	De 735 € HT / T à 1 791 € HT / T
RECYBIO	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fourniture de sachets pour les bio-déchets</li> <li>- Forfait mensuel pour la collecte de 91 à 100 points d'apport biodéchets (C1)</li> <li>- Forfait mensuel pour la collecte de 91 à 100 points d'apport biodéchets (C2)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 0.061 € HT / unité</li> <li>- 5673.18 € HT</li> <li>- 10 057.44 € HT</li> </ul>

Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20241023-2024-153-DE  
Date de réception préfecture : 24/10/2024

## 7.2. Recettes du service

Le montant global des recettes réelles pour l'année 2023 s'est élevé à **4 177 427.13 €** (2022 : 4 425 273.21 €) se répartissant comme suit :

Recettes d'investissement 2023 : **384 328.69 €** (2022 : 534 040.48 €) dont :

- Amortissements de l'exercice 2023 : 64 032.85 €
- F.C.T.V.A : 12 598.56 €
- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 307 697.28 €

Recettes de fonctionnement 2023 : **3 793 098.44 €** (2022 : 3 891 232.73 €) dont :

- Redevance OM : 1 804 196.38 €
- Factures dépôts professionnels en déchèterie : 35 566 €
- Remboursement frais d'affranchissement par la DGFIP : 10 648.13 €
- Subventions : 353 264.55 €
- Ventes de matériaux : 164 303.44 €
- Refacturation bacs endommagés : 7830 €
- Résultat d'exploitation reporté : 1 419 583.94 €

### 7.2.1. La redevance d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères

Le montant total des recettes liées à la redevance d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères s'est élevé à : **1 804 196.38 €** (2022 : 1 845 978.49 €).

Tarifs du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 (redevance non assujettie à la TVA) :

#### Part fixe :

Particuliers	1 personne : 65,11 €/an
	2 personnes : 97,67 €/an
	3 personnes et plus : 130,23 €/an
Professionnels	Bac 120 ou 180 litres : 126,07 €/an
	Bac 240 litres : 168,09€/an/bac
	Bac 770 litres : 539,35 €/an/bac
Associations	: 130,23 €/an/bac

#### Part variable :

60 litres	: 44,05 €/an/bac
80 litres	: 58,74 €/an/bac
120 litres	: 88,11 €/an/bac
180 litres	: 132,16 €/an/bac
240 litres	: 176,21 €/an/bac
770 litres	: 565,34 €/an/bac

### 7.2.2. Les autres recettes

#### - Recettes de fonctionnement

Subventions : **353 264.55 €** (2022 : 363 067.73 €) dont :

- ADEME – Subvention étude caractérisation OMr déchets : 11 193 €
- CITEO – SOUTIENS PAPIERS 2022 : 32 132.92 €

Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20241023-2024-153-DE  
Date de réception préfecture : 24/10/2024

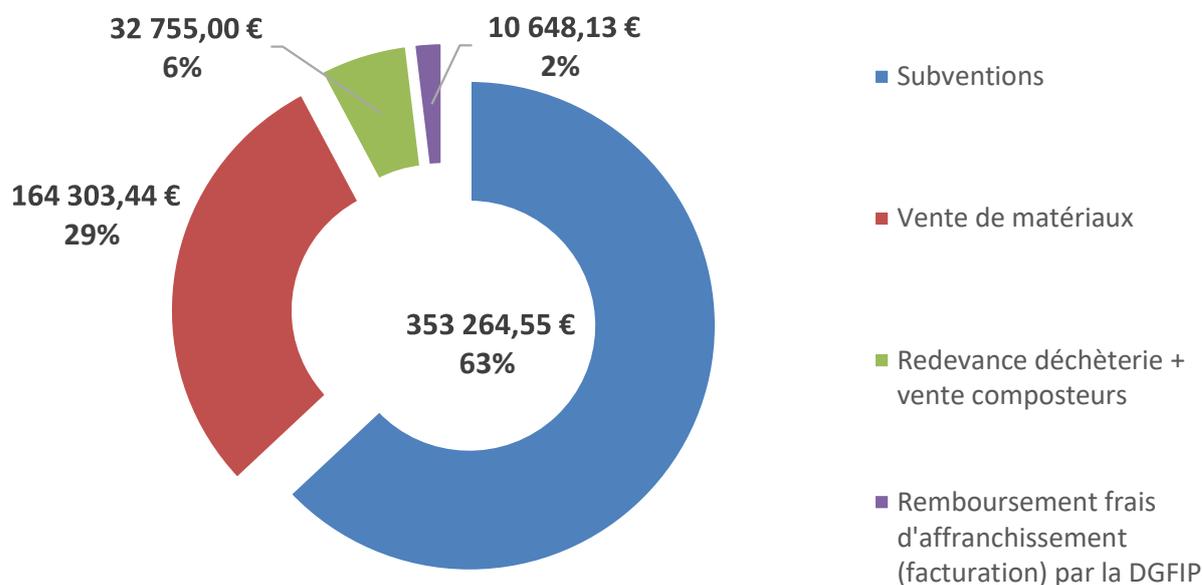
- CITEO – SOUTIENS PAPIERS MAJORATION PERFORMANCE : 12 061.2 €
- CITEO – SOUTIENS EMBALLAGES : 297 877.43 €

Recettes liées à la vente de matériaux (verre, plastiques, métaux,...) : **164 303.44 €**  
(2022 : 236 896.32 €) dont :

- REVIPAC – Emballages / Papiers Cartons : 22 926.75 €
- SCHROLL – Papiers Cartons : 1 086.31€
- DERICHEBOURG ESKA – Ferraille : 49 411.14 €
- OI MANUFACTURING – Verre : 25 505.26 €
- ECOSYSTEM – DEEE : 5 509.68 €
- VALORPLAST – Plastiques : 39 459.75 €
- REGEAL AFFIMET – Aluminium : 2 921.55€
- REFOOD – Huiles alimentaires : 447.12 €

Redevance déchèterie (fixée à 12 €/½m³) + vente de bacs à compost : **32 755 €**  
(2022 : 24 457 €) dont :

- Ventes bacs à compost : 1 555 €
- Dépôts déchèterie (Professionnels) : 31 200 €



### 7.3. Détail des coûts

La décomposition des coûts se fait ainsi :

- **Coûts complets** (totalité des charges hors TVA. Ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par la collectivité)

FLUX		COÛTS COMPLETS - TOTAL		
NOM	QUANTITES collectées (T)	TOTAL € HT	TOTAL € HT / Hab	TOTAL € HT / T
<b>Ordures Ménagères</b>	<b>3 493,58</b>	1 203 445,69	62,94	344,47
<b>Papiers Cartons AV</b>	<b>485,24</b>	156 735,55	8,20	323,01
<b>Papiers Cartons PP</b>	<b>196,14</b>	37 034,38	1,94	188,82
<b>Emballages Plastiques AV</b>	<b>239,81</b>	224 833,12	11,76	937,55
<b>Verre AV</b>	<b>871,10</b>	83 642,99	4,37	96,02
<b>Biodéchets AV</b>	<b>219,57</b>	125 682,42	6,57	572,40
<b>Papiers Cartons Déchèterie</b>	<b>203,75</b>	46 374,46	2,43	227,60
<b>Metaux</b>	<b>213,02</b>	36 923,92	1,93	173,34
<b>Bois</b>	<b>851,30</b>	77 810,07	4,07	91,40
<b>Encombrants</b>	<b>730,12</b>	187 493,97	9,81	256,80
<b>Déchets Verts</b>	<b>1 150,96</b>	61 741,06	3,23	53,64
<b>Gravats</b>	<b>1 131,79</b>	45 944,04	2,40	40,59
<b>DIB</b>	<b>243,03</b>	82 722,92	4,33	340,38
<b>D3E</b>	<b>151,81</b>	39 033,12	2,04	257,11
<b>DDM</b>	<b>14,47</b>	22 820,88	1,19	1 577,12

Légende :

- Ordures ménagères résiduelles (Déchets ménagers et assimilés)
- Emballages (tri en points d'apport volontaire + collecte porte-à-porte)
- Biodéchets (en points d'apport volontaire)
- Déchèterie : flux principaux
  - ⇒ DIB : Déchets d'isolation (plâtres, laines de verre...)
  - ⇒ D3E : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
  - ⇒ DDM : Déchets Dangereux des Ménages

<b>COÛTS COMPLETS - <u>Tous flux confondus</u> pour la COLLECTE uniquement</b>	TOTAL € HT	1 246 426,61
	TOTAL € HT / Hab	65,19
	TOTAL € HT / T	121,72
<b>COÛTS COMPLETS - <u>Tous flux confondus</u> pour le TRAITEMENT uniquement</b>	TOTAL € HT	1 185 812,02
	TOTAL € HT / Hab	62,02
	TOTAL € HT / T	115,80

FLUX		COÛTS COMPLETS - COLLECTE			COÛTS COMPLETS - TRAITEMENT		
NOM	QUANTITES collectées (T)	TOTAL € HT	TOTAL € HT / Hab	TOTAL € HT / T	TOTAL € HT	TOTAL € HT / Hab	TOTAL € HT / T
Ordures Ménagères	3 493,58	471 012,71	24,63	134,82	732 432,98	38,31	209,65
Papiers Cartons AV	485,24	140 873,81	7,37	290,31	15 861,75	0,83	32,69
Papiers Cartons PP	196,14	25 195,14	1,32	128,45	11 839,25	0,62	60,36
Emballages Plastiques AV	239,81	198 277,38	10,37	697,72	26 555,75	1,39	93,45
Verre AV	871,10	83 642,99	4,37	96,02			
Biodéchets AV	219,57	93 663,84	4,90	426,58	32 018,58	1,67	145,82
Papiers Cartons Déchèterie	203,75	21 415,88	1,12	105,11	24 958,58	1,31	122,50
Metaux	213,02	36 923,92	1,93	173,34			
Bois	851,30	29 821,28	1,56	35,03	47 988,79	2,51	56,37
Encombrants	730,12	32 418,78	1,70	44,40	155 075,19	8,11	212,40
Déchets Verts	1 150,96	44 979,34	2,35	39,08	16 761,72	0,88	14,56
Gravats	1 131,79	27 947,32	1,46	24,69	17 996,72	0,94	15,90
DIB	243,03	23 568,18	1,23	96,98	59 154,74	3,09	243,41
D3E	151,81	39 033,12	2,04	257,11			
DDM	14,47	22 820,88	1,19	1 576,79			

- **Coûts aidés** (coûts complets moins les soutiens des eco-organismes, les ventes de matériaux et autres recettes)

<b>COÛTS AIDES</b> <b>Tous flux confondus</b> <b>(Collecte et traitement)</b>	TOTAL € HT	1 813 095,53
	TOTAL € HT / Hab	94,82
	TOTAL € HT / T	177,06

FLUX		COÛTS AIDES par flux		
NOM	QUANTITE collectées (Tonnes)	TOTAL € HT	TOTAL € HT / Hab	TOTAL € HT / T
<b>OM</b>	<b>3 493,58</b>	1 200 500,28	62,78	343,63
Papiers Cartons AV	485,24	48 599,17	2,54	100,15
Papiers Cartons PP	196,14	- 71 102,00	- 3,72	- 362,51
Emballages Plastiques AV	239,81	87 066,74	4,55	306,38
Verre AV	871,10	- 673,01	- 0,04	- 0,77
Biodéchets AV	219,57	125 682,42	6,57	572,40
Papiers Cartons DECH	203,75	- 46 863,94	- 2,45	- 230,01
Metaux	213,02	- 22 561,33	- 1,18	- 105,91
Bois	851,30	74 378,07	3,89	87,37
Encombrants	730,12	184 061,97	9,63	252,10
Déchets Verts	1 150,96	58 309,06	3,05	50,66
Gravats	1 131,79	42 512,04	2,22	37,56
DIB	243,03	79 290,92	4,15	326,26
D3E	151,81	31 074,24	1,63	204,69
DDM	14,47	22 820,88	1,19	1 576,79

Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20241023-2024-153-DE  
Date de réception préfecture : 24/10/2024

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations  
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION  
2024-154

Nombre de conseillers en exercice : 58  
Nombre de conseillers titulaires absents : 18  
Conseillers suppléants : 2  
Procurations : 12  
Nombre de conseillers présents : 42  
Nombre de suffrages : 54

SÉANCE DU  
MERCREDI 16 OCTOBRE 2024

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,  
*Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein*

## Point 9

**GESTION DES DÉCHETS – Pays d'Erstein - Convention avec le lycée agricole d'Erstein, la Région Grand Est, la Ville d'Erstein et la Communauté de Communes du Canton d'Erstein pour la mise en place d'un point d'apport volontaire sur le site du lycée**

**Monsieur Laurent JEHL, Vice-Président en charge des déchets, de la communication, de l'habitat et du haut-débit expose :**

La CCCE, au travers de son service de gestion des déchets ménagers, met en place **sur le territoire du Pays d'Erstein** des **conteneurs de tri des emballages** pour permettre la valorisation de ces derniers ainsi que la réduction des déchets déposés dans les poubelles classiques.

Le **Lycée Professionnel Agricole d'Erstein** a fait part à la CCCE de son souhait de bénéficier de conteneurs de tri à proximité immédiate de ses locaux, ceci afin de lui permettre une optimisation du tri de ses déchets.

Dans ces circonstances, le lycée a proposé un emplacement à l'entrée de son site pour accueillir des conteneurs de tri.

Une convention doit donc être approuvée par les différentes parties concernées :

- La Communauté de Communes
- La Ville d'Erstein
- La Région Grand Est
- Le Lycée Professionnel Agricole d'Erstein

Cette convention a pour objet de définir les **modalités de mise en place et d'utilisation** de ce point d'apport volontaire destiné au tri des emballages sur le site du Lycée Professionnel Agricole d'Erstein.

Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20241023-2024-154-DE  
Date de réception préfecture : 24/10/2024

Elle définit notamment que les conteneurs seront accessibles à tous les usagers du territoire et précisera les rôles et responsabilités de chacun des signataires.

Cette convention, joint en annexe, sera conclue à **titre gratuit** et pour une durée de **5 ans renouvelable**.

*Emplacement prévu :*

*Emplacement des conteneurs*



**Le Conseil de Communauté, à l'UNANIMITE :**

**OUI l'exposé de Monsieur Laurent JEHL,**

**Vu** la convention à conclure entre le lycée agricole d'Erstein, la Région Grand Est, la commune d'Erstein et la Communauté de Communes du Canton d'Erstein relative à la mise en place d'un point d'apport volontaire sur le site du lycée,

**Vu** le règlement de collecte des déchets et assimilés pour le territoire du Pays d'Erstein,

**Considérant** l'intérêt de la mise en place de ce point d'apport volontaire,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention quadripartite de mise à disposition de biens mobiliers pour la mise en place d'un point d'apport volontaire sur le site du Lycée Professionnel Agricole à Erstein,

**AUTORISE** par ailleurs Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte ou document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.



**Pour Extrait conforme**  
**Fait à BENFELD, le 21 octobre 2024**  
**Le Président,**  
**Stéphane SCHAAL**

Accusé de réception en préfecture  
087-200067924-20241023-2024-154-DE  
Date de réception préfecture : 24/10/2024

Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	André BARTHELME		•		
2	Françoise BETZ		•		
3	Brigitte BIMBOES		•		
4	Caroline BRAUN		•		
5	Philippe BRAUN		•		
6	M.-Thérèse BREGAND	Pouvoir à Daniel KOEHLER	•		
7	Jean-Jacques BREITEL		•		
8	Christophe BREYSACH		•		
9	Estelle BRONN	Supplée par Caroline DINDAULT	•		
10	Céline CONTAL	Pouvoir à Jean-Marie ROHMER	•		
11	Maïke DELOULE-HAMM	Pouvoir à Aurélie STORCK	•		
12	Benoît DINTRICH	Pouvoir à Alain STENGER	•		
13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		
15	Stanis EKMAN	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	•		
16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Christian FOUGOU	Pouvoir à Anne-Marie LUTZ	•		
19	Nathalie GARBACIAK	Pouvoir à Florence SCHWARTZ	•		
20	Grégory GILGENMANN		•		
21	Patrick GIRARD		•		
22	Stéphanie GUIMIER	Pouvoir à Jacky WOLFARTH	•		
23	Monique HEILBRONN		•		
24	Claude HERTRICH		•		
25	Martine HEYM		•		
26	Marianne HORNY-GONIER		•		
27	Marthe HURTER		•		
28	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
29	Vincent JAEGLI	Pouvoir à Marianne HORNY-GONIER	•		
30	Steve JECKO	Absent			
31	Laurent JEHL		•		
32	Marie-Berthe KERN		•		
33	Audrey KISTNER		•		
34	Éric KLETHI	Pouvoir à Monique HEILBRONN	•		
35	Jean-Jacques KNOPF		•		
36	Julien KOEGLER		•		
37	Daniel KOEHLER		•		
38	Françoise KOPFF-HUBER				
39	Anne-Marie LUTZ		•		
40	Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
41	Brigitte NEITER	Supplée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		

42	Pascal NOTHISEN		•		
43	Jean-Marie ROHMER		•		
44	Philippe ROME	Absent			
45	Stéphane SCHAAL		•		
46	Rémy SCHENK		•		
47	Denis SCHULTZ		•		
48	Florence SCHWARTZ		•		
49	Alain STENGER		•		
50	Aurélie STORCK		•		
51	Christian STRIEBEL		•		
52	Anny SUR-RIEGEL	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
53	Valérie VALIAMÉ	Absente			
54	Annette WAGNER		•		
55	Claude WEIL		•		
56	Adrien WELSCH		•		
57	Fernand WILLMANN		•		
58	Jacky WOLFARTH		•		
<b>TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS</b>			<b>54</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
			Vote pour	Vote contre	Abstention

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations  
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION  
2024-155

Nombre de conseillers en exercice : 58  
Nombre de conseillers titulaires absents : 18  
Conseillers suppléants : 2  
Procurations : 12  
Nombre de conseillers présents : 42  
Nombre de suffrages : 54

SÉANCE DU  
MERCREDI 16 OCTOBRE 2024

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,  
*Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein*

## Point 10

### ENVIRONNEMENT – Charte d'engagement du Projet Alimentaire Territorial (PAT)

**Monsieur Denis SCHULTZ, Vice-Président en charge de l'environnement, de la GEMAPI et du SDEA** expose que le PETR Sélestat Alsace Centrale s'est engagé depuis 2019 dans une démarche de Projet Alimentaire Territorial (PAT) avec la Communauté de communes du Canton d'Erstein et les acteurs locaux.

**Notre ambition commune est de faire de l'Alsace centrale un territoire d'agriculture durable qui produit et donne accès à tous à une alimentation saine et de proximité.**

Cette démarche volontaire et collective favorise les synergies. Elle a pour ambition de fédérer les acteurs d'un territoire autour de l'alimentation pour développer la résilience alimentaire par des solutions concrètes. Ces solutions peuvent être portées par le PETR dans une approche globale ou par chacun des partenaires du PAT.

Notre Projet Alimentaire Territorial a été labélisé niveau 2 le 14 mars 2024 et bénéficie du soutien du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Cette labélisation donne une plus grande visibilité au projet. **Elle engage les partenaires du projet à mettre en œuvre le plan d'action pour la période 2024- 2028. (en Annexe)**

## Les 5 axes de travail du PAT Alsace Centrale

« Faire de l'Alsace Centrale un territoire d'agriculture durable qui produit et donne accès à tous à une alimentation saine et de proximité! »

1. Soutenir et développer une restauration collective durable (loi EgAlim) (périscolaire, crèches, production en régie cuisines centrales/maraichage)
2. Développer une culture alimentaire durable (actions de sensibilisation, ateliers, achats durables en interne)
3. Créer des filières agricoles de proximité (développer nouveaux débouchés)
4. Maintenir et développer une agriculture durable (gestion du foncier agricole par les collectivités, protéger le foncier agricole dans les documents d'urbanisme)
5. Justice sociale (diagnostic, lien avec les acteurs santé/social/précarité alimentaire, épicerie sociale, etc.)
6. Gouvernance et coopération (suivre et piloter le PAT, élargir le réseau des partenaires PAT, etc.)

### Les actions du PAT sur lesquelles la CCCE souhaite s'impliquer

(Travail réalisé par les élus de la Commission Cadre de Vie et Développement Durable le 10/09/2024)



#### Actions PAT AXE 1 : Soutenir et développer une restauration scolaire & collective durable

Action 1.1.3 Accompagner les acteurs de la restauration scolaire ET collective pour améliorer l'accès aux productions de proximité

Action 1.2.1 Lutte contre le gaspillage alimentaire et promotion du tri des biodéchets  
- mise à disposition d'outils d'animation (suite du programme Anti Gaspil Attitude)  
- mise en place de la collecte des biodéchets (après un diagnostic)  
- sensibilisation des enfants au tri des biodéchets

Action 1.4.2 Lancer une réflexion, questionner l'intérêt d'une (ou plusieurs) cuisine centrale scolaire.

#### Actions PAT AXE 2 : Développer une culture alimentaire durable

Action 2.1.1 Organiser des visites découvertes, promouvoir évènement  
Tours de fermes, , semaine du développement durable, guide des producteurs (REX de la CCRM sur son guide des producteurs)

#### Actions PAT AXE 3 : Créer des filières agricoles de proximité durable

Action 3.2.2 Accompagner le changement des pratiques à l'échelle de la plaine maïsicole

Action 3.2.4 Travail sur le développement de nouvelles filières sur les aires de captages : chanvres, légumineuses, herbes médicinales, etc.

#### Actions PAT AXE 4 : Maintenir et développer une agriculture durable locale

4.2.3 Construire collectivement un dispositif technique mobilisable par les collectivités sur le volet foncier, ( faire évoluer les pratiques , protéger le foncier agri dans les documents d'urbanisme, accompagner l'installation d'agriculteurs sur le territoire). Veiller au lien avec le SCOT/PLU/PLUI

Action 4.3.1 Accompagner individuellement les producteurs (bio et futurs bio) du territoire : candidats conversion, porteurs de projets à l'installation, porteurs de projets pour espaces tests, accompagnement pour subventions matériel ou diversification, futurs cédants en recherche de repreneurs, insertion dans les filières, etc.

Action 4.3.2 Mener une étude sur la sensibilité à l'environnement et à l'agriculture biologique en utilisant l'outil "Sensibio", qui comprend un volet de questions portant sur l'avenir des fermes quand l'exploitant.e a plus de 50 ans

M. Fernand WILLMANN s'interroge sur l'état d'avancement du projet de conserverie qui pourrait fédérer toutes les fermes.

M. Denis SCHULTZ répond que les subventions de la CeA sur ce projet sont à l'instruction.

M. le Président précise que sur le territoire de Sélestat, l'ADAPEI « Les Papillons Blancs » a mis en place une telle conserverie qui pourrait être centrale ou mobile. Elle est en phase de test.

M. Laurent JEHL regrette que le PAT soit compartimenté, à savoir qu'il n'y a pas d'appropriation globale de la problématique : la Communauté de Communes, les lycées et collèges sont chacun de leur côté.

M. Denis SCHULTZ répond que cela résulte de la séparation des compétences entre les différentes entités : éducation nationale...

M. SCHULTZ ajoute que les collèges de Rhinau et Benfeld sont déjà bien impliqués dans cette démarche.

**Le Conseil de Communauté, à l'UNANIMITE :**

**OUI** l'exposé de M. Denis SCHULTZ

**Vu** la charte d'engagement du projet alimentaire territorial (PAT)

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la charte d'engagement du Plan Alimentaire Territorial (PAT) ciblant les actions sur lesquelles la Communauté de Communes du Canton d'Erstein souhaite être partenaire,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer également tout acte ou document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.



Pour Extrait conforme  
Fait à BENFELD, le 11 octobre 2024  
Le Président,  
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	André BARTHELME		•		
2	Françoise BETZ		•		
3	Brigitte BIMBOES		•		
4	Caroline BRAUN		•		
5	Philippe BRAUN		•		
6	M.-Thérèse BREGAND	Pouvoir à Daniel KOEHLER	•		
7	Jean-Jacques BREITEL		•		
8	Christophe BREYSACH		•		
9	Estelle BRONN	Supplée par Caroline DINDAULT	•		
10	Céline CONTAL	Pouvoir à Jean-Marie ROHMER	•		
11	Maïke DELOULE-HAMM	Pouvoir à Aurélie STORCK	•		
12	Benoît DINTRICH	Pouvoir à Alain STENGER	•		
13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		
15	Stanis EKMAN	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	•		
16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Christian FOUGOU	Pouvoir à Anne-Marie LUTZ	•		
19	Nathalie GARBACIAK	Pouvoir à Florence SCHWARTZ	•		
20	Grégory GILGENMANN		•		
21	Patrick GIRARD		•		
22	Stéphanie GUIMIER	Pouvoir à Jacky WOLFARTH	•		
23	Monique HEILBRONN		•		
24	Claude HERTRICH		•		
25	Martine HEYM		•		
26	Marianne HORNY-GONIER		•		
27	Marthe HURTER		•		
28	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
29	Vincent JAEGLI	Pouvoir à Marianne HORNY-GONIER	•		
30	Steve JECKO	Absent			
31	Laurent JEHL		•		
32	Marie-Berthe KERN		•		
33	Audrey KISTNER		•		
34	Éric KLETHI	Pouvoir à Monique HEILBRONN	•		
35	Jean-Jacques KNOFF		•		
36	Julien KOEGLER		•		
37	Daniel KOEHLER		•		
38	Françoise KOPFF-HUBER				
39	Anne-Marie LUTZ		•		
40	Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
41	Brigitte NEITER	Supplée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		
42	Pascal NOTHISEN		•		
43	Jean-Marie ROHMER		•		

Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20241024-2024-155-DE  
Date de réception préfecture : 24/10/2024

44	Philippe ROME	Absent			
45	Stéphane SCHAAL		•		
46	Rémy SCHENK		•		
47	Denis SCHULTZ		•		
48	Florence SCHWARTZ		•		
49	Alain STENGER		•		
50	Aurélie STORCK		•		
51	Christian STRIEBEL		•		
52	Anny SUR-RIEGEL	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
53	Valérie VALIAMÉ	Absente			
54	Annette WAGNER		•		
55	Claude WEIL		•		
56	Adrien WELSCH		•		
57	Fernand WILLMANN		•		
58	Jacky WOLFARTH		•		
<b>TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS</b>			<b>54</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
			Vote pour	Vote contre	Abstention



# CHARTRE D'ENGAGEMENT

## Pour une alimentation durable et de proximité en Alsace centrale

L'agriculture et l'accès à l'alimentation sont des enjeux majeurs. Le PETR Sélestat Alsace Centrale s'est engagé depuis 2019 dans une démarche de Projet Alimentaire Territorial (PAT) avec la Communauté de communes du Canton d'Erstein et les acteurs locaux. Notre ambition commune est de **faire de l'Alsace centrale un territoire d'agriculture durable qui produit et donne accès à tous à une alimentation saine et de proximité.**

Cette démarche **volontaire** et **collective** favorise les synergies. Elle a pour ambition de fédérer les acteurs d'un territoire autour de l'alimentation pour développer la résilience alimentaire par des **solutions concrètes**. Ces solutions peuvent être portées par le PETR dans une approche globale ou par chacun des partenaires du PAT.

Concrètement le PAT Alsace Centrale a accompagné les collectivités locales vers une restauration scolaire durable, a porté la réflexion concernant la création d'outils de transformation locaux (laiterie, conserverie) et a lancé un dispositif d'accompagnement des exploitants (transmission, vente directe, diversification, agriculture biologique).

Aux côtés du PETR, les partenaires du PAT et acteurs du territoire portent des projets visant à maintenir et développer une agriculture et une alimentation de proximité, plus saine et plus accessible. De nombreuses actions de sensibilisation sont menées pour limiter le gaspillage alimentaire et préserver les ressources.

Notre Projet Alimentaire Territorial a été labélisé niveau 2 le 14 mars 2024 et bénéficie du soutien du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Cette labélisation donne une plus grande visibilité au projet. **Elle engage les partenaires du projet à mettre en œuvre le plan d'action pour la période 2024-2028.** (en Annexe)

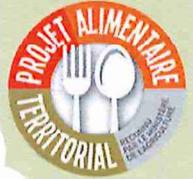
 Cet engagement s'inscrit pleinement dans la stratégie des deux Plans Climat du territoire (CCCE et PETR) comme un levier d'action et de lutte contre le changement climatique. L'alimentation, de la production à la consommation, représente environ 1/4 des émissions de gaz à effet de serre.

### ENGAGEMENT COLLECTIF

Par la signature de cette charte les partenaires et acteurs du territoire d'Alsace centrale s'engagent collectivement à :

- mettre l'alimentation au centre des politiques publiques car elle est un levier particulièrement fort pour réussir les transitions écologiques en Alsace centrale,
- mettre à disposition les compétences et capacités de leur structure pour renforcer et amplifier la résilience alimentaire du territoire,
- participer à cette démarche collective, structurée et d'approche transversale autour de la thématique alimentaire,
- coopérer avec les acteurs et les structures dans cet objectif commun,
- contribuer activement à la communication de la démarche dans leur réseau.

# Partie individuelle à remplir par chaque partenaire en fonction de ses actions et engagements individuels.



## PAR CETTE CHARTE LE SIGNATAIRE S'ENGAGE SPÉCIFIQUEMENT À :

(cocher les cases correspondantes)

- Participer aux instances et/ou groupes de travail du PAT.
- Désigner un représentant pour les instances et/ou groupes de travail.
- Apporter son soutien  technique  financier  politique.
- Porter les actions ci-après en son nom pour atteindre les objectifs du PAT sur la période 2024-2028 :

La Communauté de Communes du Canton d'Erstein souhaite être partenaire et s'impliquer sur les actions mentionnées dans la délibération prise par le Conseil Communautaire du mercredi 16 octobre 2024.

### Quelques exemples d'actions :

- Organiser des événements de sensibilisation (cuisiner, glaner, transformer, anti-gaspi ...).
- Soutenir les associations en lien avec les thèmes du PAT (Jardins partagés ou naturel, précarité alimentaire, sensibilisation ...).
- Actions sur le foncier agricole (baux, préservation du foncier agricole dans les PLU, pour installer un agriculteur, ...).
- Actions pour atteindre et dépasser les objectifs de la loi Egalim dans la restauration scolaire ou collective.
- Actions en lien avec le changement climatique et l'agriculture.

## IDENTIFICATION DES PERSONNES DE CONTACT AU NIVEAU POLITIQUE ET TECHNIQUE

Élus/ suppléants référents qui vont participer aux instances du PAT Alsace Centrale

Nom / Prénom : SCHULTZ DENIS  
 Fonction : Vice président CCCE  
 Courriel : denis.schultz.elu@alsace.eu  
 Téléphone : /

Nom / Prénom :  
 Fonction :  
 Courriel :  
 Téléphone :

Référents techniques qui vont participer aux réunions et suivre la mise en œuvre des actions

Nom / Prénom : BRIAND GUILLAUME  
 Fonction : chargé de mission Climat Air Energie  
 Courriel : guillaume.brand@cc-erstein.fr  
 Téléphone : 06 49 70 93 16

Nom / Prénom :  
 Fonction :  
 Courriel :  
 Téléphone :

Date : 22/10/2024

Lieu : Benfeld

Nom de la structure signataire : Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Nom et qualité du responsable de la structure signataire : SCHAAL Stéphane / Président CCCE

Signature  
 cachet



Accusé de réception en préfecture  
 067-20067924-2024-024-2024-155-DE  
 Date de réception préfecture : 24/10/2024